

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
 Mme SYLVIE GIRARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU
DE GAZODUC TRANS QUÉBEC & MARITIMES
DANS L'EST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 25 mai 2004, 19 h
Centre communautaire Roussin
12045, rue Notre-Dame
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 25 MAI 2004	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	5
PRÉSENTATION DES REQUÊTES :	
COLLECTIF EN ENVIRONNEMENT MERCIER-EST	
NICOLE LOUBERT	10
SYLVIE BIBEAU et PIERRE MERCURE.....	11
COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'EST DE MONTRÉAL	
ZAVIER DAXHELET, VINCENT MARCHIONE	12
PRÉSENTATION PAR GAZ MÉTRO :	
CLAUDE DORÉ, CLAUDE VEILLEUX	14
REPRISE DE LA SÉANCE	21
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
SYLVIE BIBEAU	21
PIERRE MERCURE	27
GUY DUMOUCHEL.....	31
NICOLE LOUBERT	47
REPRISE DE LA SÉANCE	57
XAVIER DAXHELET	57
VINCENT MARCHIONE.....	66
SYLVIE BIBEAU.....	72
NATHALIE GAGNON.....	78
PIERRE MERCURE.....	82

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir!

Bienvenue à l'ouverture de cette première partie de l'audience publique portant sur le projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro.

10 Mon nom est François Lafond, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE. Je présiderai cette commission d'enquête et je serai assisté par ma collègue madame Sylvie Girard, également membre du BAPE.

15 Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE en appui à la Commission. D'abord, à l'avant, à votre droite, madame Maude Durand, analyste stagiaire, et monsieur Yvon Deshaies, analyste, supporteront la Commission dans son questionnement, son analyse et dans la préparation du rapport.

20 Sont présents à l'arrière de la salle mesdames Suzanne Bouchard et Karine Lavoie ainsi que monsieur Patrick Lachance. Madame Lavoie est conseillère en communication et monsieur Lachance est conseiller stagiaire en communication. Tous deux seront responsables des relations avec les citoyens et avec les médias ainsi que de la tenue du registre dont je vous parlerai un peu plus tard.

25 Madame Bouchard est la coordonnatrice du secrétariat de la commission. C'est elle qui s'occupe de la logistique, de la gestion documentaire et qui assure le lien entre la commission et ses interlocuteurs. Nous serons aidés dans nos travaux par madame Marie Anctil, agente de secrétariat.

30 L'organisation technique et la logistique des séances publiques de la commission sont sous la responsabilité du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le responsable est monsieur Georges Leclerc et il est accompagné de monsieur Jean Métivier, technicien du son.

35 Il est important de se rappeler que tout ce qui se dit en audience est enregistré et sténotypé. Madame Lise Maisonneuve, que vous voyez ici à l'avant, assure le travail de sténotypie. Les transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience sur le site Internet du BAPE, dans la section identifiée au projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM, et dans les centres de consultation dont les coordonnées sont disponibles à l'arrière de la salle.

40 Je vous fais lecture du mandat reçu du ministre de l'Environnement.

45 *«Monsieur le président,*

En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de raccordement au réseau de gazoduc TQM dans l'est de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du bureau débutera le 17 mai 2004.

50 *Je joins à la présente des demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.*

55 *Veillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.*

60 *Thomas J. Mulcair, ministre de l'Environnement.»*

 En 1978, le gouvernement du Québec modifiait la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'instituer le BAPE, de prévoir sa composition et son rôle et d'établir pour certains projets majeurs de développement une Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public.

65 Le BAPE est un organisme gouvernemental autonome et consultatif qui relève directement du ministre de l'Environnement. Il a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

70 Notre mission consiste à informer la population, à l'écouter et à fournir un avis qui éclairera le ministre de l'Environnement dans la préparation de sa recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, prendra la décision sur l'autorisation du projet.

75 La notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions est une notion qui est large et qui comprend non seulement la dimension proprement écologique ou biophysique, mais également les aspects économiques, socioculturels ainsi que les conséquences d'un projet sur la qualité de vie ou sur la santé des écosystèmes à court et à long termes. C'est dans cette perspective que la Commission décide de l'opportunité des questions qui lui sont posées.

80 Il est important de noter que les membres du BAPE sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les membres s'engagent de plus à respecter le code d'éthique et de déontologie du BAPE. Ce code vise particulièrement à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions. Je vous invite d'ailleurs à le consulter à l'arrière de la salle.

85 Enfin, il est important de souligner que chaque commission du BAPE est autonome et indépendante, maître de ses décisions, de son analyse et du contenu de son rapport.

90 Permettez-moi de situer le contexte de cette audience publique en expliquant brièvement la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Dans un premier temps, lorsqu'un projet rencontre les critères d'assujettissement à la procédure, le promoteur d'un projet dépose un avis de projet auprès du ministre de l'Environnement pour lui signifier son intention d'entreprendre la réalisation dudit projet.

En réponse à cet avis, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit produire.

100 Lorsque le promoteur dépose l'étude d'impact qu'il a réalisée au ministre de l'Environnement, celle-ci est alors soumise à une consultation interne au ministère de l'Environnement ainsi qu'auprès d'autres ministères ou organismes gouvernementaux susceptibles d'être concernés dans le but d'évaluer la conformité de l'étude d'impact à la directive du ministre.

105 Une fois l'étude jugée recevable par le ministre, il mandate le BAPE à rendre public le dossier et de tenir une période d'information et de consultation publique de 45 jours. Pour le présent projet, cette période s'est déroulée du 24 février au 10 avril 2004. C'est au cours de cette période que le BAPE a tenu une séance d'information, le 10 mars dernier, à l'auditorium du Centre communautaire Roussin en présence du promoteur et du ministre de l'Environnement.

110 Au cours de cette période de 45 jours, tout groupe, personne ou municipalité qui le désire peut demander la tenue d'une audience publique. Dans le cas actuel, trois requêtes ont été adressées au ministre de l'Environnement pour la tenue d'une audience dont le contenu vous sera divulgué au terme de ma présentation.

115 Notre mandat a débuté lundi dernier, le 17 mai, et comme le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* le prévoit, la commission devra déposer son rapport au ministre de l'Environnement au plus tard 4 mois après le début des mandats, soit le 17 septembre prochain. La commission pourrait déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête soit complétée. Après le dépôt du rapport de la commission, le ministre dispose de 60 jours pour le rendre public.

125 Il faut donc comprendre que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux.

130 Parallèlement à l'analyse menée par la Commission, le ministre de l'Environnement réalise son analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que le ministre fait ses recommandations au Conseil des ministres.

135 Il appartient, par la suite, au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou de le refuser.

J'aimerais rapidement vous indiquer la démarche que nous suivrons dans les prochaines semaines. L'audience que nous tenons est divisée en deux parties bien distinctes.

140 Nous amorçons aujourd'hui la première partie. Celle-ci vise à assurer à tous une meilleure compréhension du projet, de ses impacts et du contexte dans lequel il s'insère. La Commission vise à obtenir toute l'information nécessaire à une analyse éclairée de ce projet.

145 Je vous invite donc à poser toutes les questions pertinentes à l'étude du dossier de manière à pouvoir vous prononcer de façon éclairée sur ce projet et sur ses impacts sur le milieu. Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion. Vous pouvez le faire le 21 juin prochain lors de la deuxième partie de l'audience.

150 Les séances de la première partie de cette audience publique auront cours ce soir et demain à 13 h 30 et 19 h. Dans l'éventualité où des séances supplémentaires seraient requises, celles-ci seront annoncées au fur et à mesure des besoins exprimés.

155 Au terme de la première partie de l'audience, vous disposerez de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet. Vous serez alors en mesure de préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Afin de vous assurer d'un délai convenable pour préparer votre mémoire, nos règles de procédure prévoient un délai minimum de 21 jours entre les deux parties de l'audience. L'expression de vos opinions pourra se faire verbalement ou par écrit.

160 Cette seconde partie se déroulera le 21 juin prochain ici même. Afin d'établir le déroulement de cette séance publique, je vous invite à communiquer avec madame Bouchard, la coordonnatrice de la Commission, afin de lui indiquer le plus tôt possible, dès cette semaine ou tout au début du mois de juin, votre intention de déposer un mémoire ou d'exprimer verbalement votre position sur le projet et ses impacts.

165 Pour permettre à la Commission de prendre connaissance de votre mémoire et bien comprendre votre position, il sera opportun de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le 17 juin prochain.

170 Afin de mieux soutenir votre questionnement et celui de la commission, nous avons demandé à différents ministères et organismes de déléguer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources. Certaines de ces personnes seront présentes dans la salle alors que d'autres pourront être jointes par téléphone ou par écrit au besoin. Elles interviendront uniquement à la demande de la commission.

175 À l'avant de la salle, à votre droite, il y a deux tables où se retrouvent les personnes-ressources. Il y a également des représentants d'organismes qui seront présents dans la salle et à qui la commission référera en temps et lieu. Je vais d'abord présenter leur porte-parole.

180 À la table à l'avant, nous retrouvons pour le ministère de l'Environnement madame Nathalie Martel; pour Faune Québec, monsieur Michel Letendre; pour le ministère de la Sécurité publique, monsieur Paul Lefebvre; pour TransQuébec & Maritimes, madame Catherine Pineau.

185 Et à la table à l'arrière, pour Hydro-Québec, monsieur Ray Awad; pour la Ville de Montréal, monsieur Marc Ostiguy; pour le ministère de la Santé et des Services sociaux, monsieur Jocelyn Lavigne; pour le ministère des Transports, monsieur Alexandre Debs. Et on a également en salle monsieur Gilles Boulianne qui, de temps à autre, on pourrait lui demander de venir à l'avant à la table, à la première.

190 Il y a une chaise de libre et c'est pour les personnes qui sont dans la salle, parce qu'on ne voulait pas avoir 25 tables une après l'autre. Ça fait qu'on préfère avoir seulement que deux tables. Donc, les gens pourront venir à ce moment-là.

195 J'invite maintenant les personnes présentes à la table des personnes-ressources à se présenter et à nous indiquer quelles sont les autres personnes de leur organisme, s'il en est, qui seront également disponibles pour répondre aux questions de la commission au cours des séances publiques.

200 Si, chacune des personnes-ressources ou des porte-parole, vous avez des documents à déposer ce soir, veuillez nous en faire part aussi lorsque vous vous présenterez et les personnes qui vous accompagnent. Tout d'abord, madame Martel.

Mme NATHALIE MARTEL :

205 Bonsoir. Alors, je suis Nathalie Martel, la représentante du ministère de l'Environnement. Je suis la chargée de projet qui a piloté le projet du gazoduc Montréal-Est au sein de la Procédure d'évaluation environnementale.

210 J'ai déposé, il y a déjà quelque temps, à la commission deux documents. Alors, il y a le *Guide d'analyse de risque d'accidents technologiques majeurs* rédigé par madame Thériège en l'an 2000 et la *Note d'instruction 9801 sur le bruit*.

LE PRÉSIDENT :

215 Merci, madame Martel.
Monsieur Letendre.

M. MICHEL LETENDRE :

Bonsoir. Je suis seul pour répondre à vos questions et je n'ai aucun document à déposer.

220

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Letendre.

Monsieur Lefebvre.

225

M. PAUL LEFEBVRE :

Bonsoir. Je suis également seul au niveau du ministère de la Sécurité publique. J'ai amené et déposé des documents à madame Bouchard au niveau de la réglementation applicable, c'est de la réglementation fédérale, et également un avis complémentaire qui avait été fourni à madame Martel en début mai.

230

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lefebvre.

Madame Pineau.

235

Mme CATHERINE PINEAU :

Bonjour. Je suis également seule pour répondre aux questions de la part de Gazoduc TQM. Juste une petite note. Je suis à l'emploi de TransCanada Pipeline, mais TransCanada est en charge des opérations de Gazoduc TQM. C'est pour ça que je suis ici ce soir.

240

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, madame Pineau.

Monsieur Awad.

245

M. RAY AWAD :

Bonsoir. Mon nom, c'est Ray Awad. Je suis le chargé d'équipe lignes et câbles à TransÉnergie, la division d'Hydro-Québec qui est responsable du transport de l'énergie partout au Québec, sûrement sur l'île de Montréal aussi.

250

Alors, je suis supporté ce soir par madame Louise Savoie, expertise immobilière; monsieur Pierre Gaudreault, qui est le responsable du plan et encadrement de contrôle à TransÉnergie; monsieur Gilbert Beaulieu d'environnement, vice-présidence de Centre de services partagés à Hydro-Québec; et madame Flavie Côté, responsable des médias et des affaires publiques, affaires corporatives et secrétariat général d'Hydro-Québec.

255

260

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Awad.

Monsieur Ostiguy.

265

M. MARC OSTIGUY :

Oui, bonsoir. Marc Ostiguy. Je suis directeur adjoint intérimaire opération nord du Service de sécurité incendie de Montréal.

270

J'ai avec moi monsieur Pascal Caron, qui est ingénieur au Service de sécurité incendie. J'ai Gilbert Prévost, qui est le chef de la division en planification des secours au Service de sécurité incendie; monsieur Richard Fournelle, qui est commandant du Service de la SPVM, la police de Montréal, quartier Pointe-aux-Trembles. J'ai monsieur Yves Thibault, qui est chef aux opérations au Centre de sécurité civile de Montréal, et monsieur Normand Ledoux, qui est chef de la division intérimaire, la division 25, territoire Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies, Montréal-Est et Anjou.

275

LE PRÉSIDENT :

280

Merci, monsieur Ostiguy.

Monsieur Lavigne.

M. JOCELYN LAVIGNE :

285

Bonjour. Jocelyn Lavigne. Je travaille à la Direction de santé publique de Montréal-Centre. Je représente le ministère de la Santé et je suis accompagné de madame Julie Brodeur, qui est aussi toxicologue.

290

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Lavigne.

Monsieur Debs.

295

M. ALEXANDRE DEBS :

Bonsoir. Alors, Alexandre Debs. Je représente ici la Direction montréalaise du ministère des Transports et je suis accompagné de madame Sylvie Tanguay de la même Direction du ministère des Transports. Alors, on va se partager les réponses aux questions.

300

De ma part, je vais m'occuper plus du volet exploitation du réseau autoroutier, gestion des impacts et ainsi de suite. Et madame Tanguay va s'occuper plus des données de circulation.

305

Nous avons déjà déposé des documents. On a déposé la norme sur les ouvrages routiers du ministère des Transports et une copie des documents sur les débits de circulation, tel que demandé.

Au niveau des données sur les statistiques d'accidents et de sécurité, elles sont
présentement en traitement et seront déposées dans les plus brefs délais.

310

LE PRÉSIDENT :

Bien, je vous remercie, monsieur Debs. Monsieur Boulianne.

315

M. GUILLAUME BOULIANNE :

Oui, bonsoir. Donc, je suis du ministère des Ressources naturelles. Je suis du secteur
de l'énergie. Je vais être tout seul et je n'ai aucun document à déposer à l'heure actuelle.

320

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Boulianne.

325

Aux personnes-ressources, tant celles aux tables que celles assises dans la salle, si vous
désirez intervenir au cours de l'audience en réponse à des questions, pour apporter toute
information additionnelle utile aux travaux de la commission ou encore s'il y a un angle du dossier
que vous jugez nécessaire d'être examiné, vous n'avez qu'à me faire signe en audience ou en
discuter lors des pauses avec l'un des analystes ou avec la coordonnatrice de la commission, et
ces personnes-là m'en feront rapport.

330

Dans quelques minutes, je vais inviter les requérants à venir déposer les motifs de leur
demande d'audience. Une fois ces présentations faites, le porte-parole du promoteur du projet,
monsieur Claude Doré, sera invité à présenter les membres de son équipe et le projet soumis.

335

Nous prendrons, par la suite, une pause d'environ quinze minutes et c'est à ce moment-là
que le registre d'inscription sera ouvert pour les gens qui désirent poser des questions. Le registre
est sur la table située à l'arrière de la salle.

340

Au retour de la pause, les gens inscrits au registre seront invités, selon l'ordre
d'inscription, à venir poser leurs questions le plus succinctement possible.

345

Les règles de procédure à suivre en audience seront celles-ci. Le nombre de questions
permises sera de deux par intervention, sans – écoutez bien – sous-questions ou encore option à
volets. Donc, il n'y a aucune sous-question ou question à volets qui va être acceptée par la
commission. Vous posez une question. Vous avez le droit à deux, mais vous en posez une à la
fois. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs
questions.

350

Après votre intervention, vous pouvez vous réinscrire au registre pour poser des questions
supplémentaires. Tant et aussi longtemps que vous aurez des questions, vous pouvez vous

réinscrire. Je vous demande d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux indispensables à la compréhension de la question.

355 Je peux intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle ou vous aider à compléter votre questionnement. Toutes les questions des participants et toutes les réponses du promoteur et des personnes-ressources doivent m'être adressées. Cette façon de faire évite des échanges directs entre le promoteur, les personnes-ressources et le public, ce qui contribue à maintenir un climat de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques pour que l'exercice soit efficace et profitable pour tous.

360 Je ne tolérerai donc aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter nos règles de procédure.

365 Les questions qui ne peuvent être répondues sur le champ doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la commission se chargera de l'obtenir et elle sera déposée dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission.

370 L'ensemble du dossier déposé en période d'information et de consultation publique, de même que tous les documents qui seront déposés lors des séances publiques ou au cours du mandat, sont ou seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet du BAPE. Durant les séances publiques, cette documentation est également disponible en salle pour consultation sur place.

375 Si certains éléments d'information ou des documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la commission au moment où le document est demandé.

380 Si la commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention «confidentiel». La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. La commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision.

385 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat qui se chargera de vérifier auprès de la commission.

390 J'inviterai maintenant à tour de rôle les requérants à venir présenter les motifs de leur demande d'audience et à présenter le groupe qu'ils représentent, le cas échéant. Madame Nicole Loubert, s'il vous plaît.

395

Mme NICOLE LOUBERT :

Bonsoir, monsieur le président, madame la commissaire. Alors, la demande que nous avons adressée au ministre de l'Environnement. Alors:

400

«Monsieur le ministre de l'Environnement,

Conscients que la qualité de vie d'un quartier ou d'une communauté dépend largement de l'engagement de ses résidents et de ses résidentes, des citoyens et des citoyennes se sont regroupés, il y a 15 ans, pour former le Comité en environnement et aménagement de Mercier-Est.

405

Ayant acquis le statut d'organisme autonome, notre comité porte maintenant le nom de Collectif en environnement Mercier-Est et continue de travailler activement à la promotion de valeurs environnementales ainsi qu'à la défense et à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Mercier-Est et de ses environs.

410

Plusieurs années d'observations et d'interventions ainsi que de nombreuses présences à des tables de concertation dans l'est de l'île de Montréal, dont celle du Comité mixte municipal-industriel de gestion des risques d'accidents industriels majeurs pour l'est de Montréal, ce qu'on appelle le CMMI, nous ont permis de bien connaître le contexte de notre région et plus particulièrement son grand besoin de sécurité publique en milieu urbain.

415

Nous avons grandement apprécié d'être informés par le promoteur de ce projet. Cependant, nous demeurons très inquiets de la présence d'un pipeline à risque près d'un secteur résidentiel, de la station de filtration des eaux usées de Montréal, du poste et de lignes électriques d'Hydro-Québec, de voies ferrées du Canadien National et d'une autoroute fort achalandée.»

420

Et nous poserons des questions sur d'autres éventuels risques qu'on pourrait voir là-dedans.

425

«Les autorités publiques de certains pays recommandent d'éloigner les pipelines des autoroutes le plus possible alors qu'ici, on propose de les longer et d'y concentrer diverses infrastructures.

430

Le risque engendré n'est-il pas trop grand, entre autres, dans le contexte actuel de sécurité internationale? Le parcours est-il judicieux? Les mesures compensatoires et la surveillance à court, moyen et long termes sont-elles réellement efficaces et suffisantes?

435

Bien des efforts sont actuellement en oeuvre pour améliorer la qualité de vie de l'est de Montréal.»

Et je voudrais souligner qu'on apprécie particulièrement les efforts, je dirais des divers intervenants à ce sujet.

440

«Étant donné le danger potentiel de ce projet de pipeline pour notre région, nous vous demandons, monsieur le ministre, de tenir une audience publique afin que les citoyens puissent réellement veiller à assurer leur protection.»

445

Voilà ce qu'on avait à dire.

LE PRÉSIDENT :

450

Merci, madame Loubert. Et à compter du dépôt de votre demande, elle sera déposée sur le site Internet et dans les centres de consultation. Merci.

Madame Sylvie Bibeau et monsieur Pierre Mercure, s'il vous plaît. Bonsoir.

Mme SYLVIE BIBEAU :

455

Bonsoir.

M. PIERRE MERCURE :

460

Bonsoir.

Mme SYLVIE BIBEAU :

465

Je lirai la demande. Nous sommes résidents de Pointe-aux-Trembles, particulièrement le secteur Bout-de-l'Île. Donc:

470

«En tant que citoyens de l'est de Montréal, nous portons une attention particulière au projet gazoduc Montréal-Est. Ce projet concerne le raccordement au réseau de gazoduc TQM de Gaz Métro dans l'est de l'île de Montréal. Ceci nécessitera l'installation d'un pipeline le long de l'autoroute 40, côté nord, dans une zone récréative formée par le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et le terrain de golf de l'est de Montréal. Cette zone est située au coeur du futur écoterritoire nommée «La trame verte de l'Est». En tant que résidents du secteur, nous portons une attention particulière à ce dernier milieu naturel que l'on retrouve à l'est de Montréal.

475

Le gazoduc qui doit être installé se divise en deux tronçons, haute pression et basse pression. C'est l'installation du tronçon haute pression qui nous préoccupe, puisqu'il aura des impacts sur le milieu naturel. Les aires de travail temporaires auront une largeur de 15 mètres et permanentes de 18 mètres, et il faut prévoir des aires de travail supplémentaires lors du franchissement d'obstacles tels que les cours d'eau.

480

485 *Dans l'étude d'impact, on mentionne la présence de quatre cours d'eau et sur le terrain on y observe, en plus, six fossés qui relient les cours d'eau entre eux. Ce secteur représente un milieu naturel humide, puisque nous y avons observé des oiseaux migrateurs et des habitats de rat musqué. De plus, à l'extrême nord, soit au tout début du tronçon, on y observe un marais qui constitue un marais de tête pour le parc-nature. Nous y avons observé des chevreuils ainsi que des oiseaux migrateurs le long du tracé. Tandis qu'à l'autre extrémité, soit du côté nord du chemin de fer, nous y avons observé la couleuvre brune, espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Finalement, comme ce milieu est constitué d'une strate herbacée, on y observe fréquemment le vol d'une buse à épaulette, espèce plutôt rare à observer dans l'est de Montréal.*

490 *Les objectifs de conservation et d'aménagement de cet écoterritoire sont de suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île de Montréal, de préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique restant; de maximiser la connexion et l'accessibilité des espaces naturels pour la population faunique et d'assurer une alimentation d'eau adéquate aux marais de tête du parc-nature.*

500 *Au vu de ces objectifs, nous constatons que l'installation du gazoduc constitue une atteinte à ce dernier milieu naturel et contribue à la détérioration d'un écosystème fragile que les Montréalais de l'est tentent de se réapproprier. Nous demandons donc qu'une audience publique ait lieu concernant le projet gazoduc Montréal-Est.»*

LE PRÉSIDENT :

505 Merci, madame Bibeau. Merci, monsieur Mercure.

Monsieur Xavier Daxhelet et monsieur Vincent Marchione, je pense.

M. XAVIER DAXHELET :

510 Bonjour, monsieur le président, madame la commissaire. Donc, je suis Xavier Daxhelet. Je suis vice-président du Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal.

M. VINCENT MARCHIONE :

515 Vincent Marchione, président du même comité.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi si j'ai mal prononcé votre nom, mais je n'étais pas certain.

520

M. VINCENT MARCHIONE :

Non, c'était bien.

525

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. XAVIER DAXHELET :

530

Voici.

«Le Comité de vigilance environnementale de l'est de Montréal milite depuis plusieurs années en environnement dans le secteur de Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est. Il a été, entre autres, l'initiateur d'une étude de grande envergure sur le problème du taux anormalement élevé de maladies respiratoires dans le quartier et la relation possible avec la présence d'industries lourdes.

535

En ce qui concerne le présent projet, le Comité de vigilance a constaté un manque flagrant de publicité des rencontres publiques d'information.»

540

J'ai, même moi, été informé seulement par les journaux de la dernière réunion du BAPE.

«Le nombre minuscule de personnes provenant du public présentes aux rencontres, à la première rencontre (trois selon un document du promoteur) indique clairement ce manque de communication. L'énorme majorité des habitants du secteur sous étude n'ont jamais entendu parler du projet et encore moins de la possibilité de la tenue d'audiences publiques du BAPE. Par conséquent, il y aura très certainement très peu de demandes d'audience de leur part.

545

De plus, le tracé du gazoduc se fera dans l'emprise d'Hydro-Québec. La proximité de plusieurs kilomètres de lignes à haute tension et d'un réseau de gaz naturel à haute pression inquiète sérieusement le Comité de vigilance. Le secteur d'implantation du gazoduc est situé à proximité d'une autoroute très achalandée aux heures de pointe et à proximité d'un parc-nature à vocation récréative et de conservation. Cette situation mérite une attention très particulière. Plusieurs accidents impliquant des camions-citernes ont déjà eu lieu le long de cette autoroute, augmentant probablement les risques reliés au projet.

550

555

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il serait essentiel qu'il y ait une audience publique afin que les risques ainsi que les impacts écologiques du projet y soient discutés en détail.»

560

LE PRÉSIDENT :

565 Merci, messieurs. Évidemment, du moment du dépôt des requêtes par chacun des requérants, vous devenez comme toutes les autres personnes dans la salle, c'est-à-dire des gens du public. Merci beaucoup.

570 J'invite maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe et, par la suite, à expliquer une quinzaine de minutes son projet.

Monsieur Doré, avant de commencer, est-ce que vous avez des documents à déposer?

M. CLAUDE DORÉ :

575 Monsieur le président, nous avons déposé les documents que la commission nous avait demandés lors de notre réunion du 12 mai.

LE PRÉSIDENT :

580 Merci, monsieur Doré. Allez-y, la parole est à vous.

M. CLAUDE DORÉ :

585 Peut-être d'abord présenter l'équipe: monsieur Philippe Batani, représentant aux affaires publiques de Gaz Métro; monsieur Claude Veilleux, spécialiste en environnement de la firme Urgel Delisle & associés; ainsi que monsieur Jean-Paul Lacoursière, à l'arrière, spécialiste en analyse de risques.

LE PRÉSIDENT :

590 Merci.

M. CLAUDE DORÉ :

595 Donc, je vais commencer la présentation. Bonjour, tout le monde. Je vais donc vous présenter le projet et voici le plan de la présentation. Nous allons parler du projet brièvement, le promoteur, qui est Gaz Métro, notre entreprise, le pourquoi du projet, l'étude d'impact sur l'environnement qui a été faite – cette partie sera couverte par mon collègue, monsieur Claude Veilleux – ainsi que l'échéancier du projet.

600 Le projet. C'est un gazoduc d'environ 4 kilomètres de long construit par Gaz Métro et réparti en deux tronçons, le premier étant un tronçon opéré par TQM, TransQuébec & Maritimes, et l'autre tronçon opéré par Gaz Métro. Entre ces deux tronçons, il y aura construction d'une infrastructure hors sol, qui est un poste de livraison.

605

Gaz Métro, c'est une société réglementée par la Régie de l'énergie du Québec, qui détient la franchise de distribution pour l'ensemble de la Province de Québec, à l'exception d'une faible partie en Outaouais. Environ 1 200 employés travaillent chez Gaz Métro, qui a son siège social situé à Montréal et dans neuf bureaux d'affaires, dont celui de Montréal-Est situé dans Ville d'Anjou qui compte environ 80 employés dédiés à l'entretien du réseau. Gaz Métro est partenaire à part égale avec TransCanada de la compagnie Gazoduc TQM.

610

615

TransCanada, représentée par madame Pineau, est l'opérateur du réseau existant de TQM et sera l'opérateur du nouveau tronçon gazoduc TQM qui sera opéré par TransCanada. Et c'est une entreprise qui est réglementée par l'Office national de l'énergie. Donc, ça présente les joueurs qui sont sur ce projet.

620

Le pourquoi du projet. C'est ici que je pense qu'on peut faire la démonstration que ce projet est essentiel pour la clientèle de Gaz Métro. Et c'est ce que les prochaines acétates vont tenter de démontrer.

625

Donc, le pourquoi du projet, c'est de répondre à la demande présente et future des clients du secteur; d'améliorer la performance de l'ensemble du réseau métropolitain; d'assurer un meilleur approvisionnement pour l'île de Montréal; et de trouver une alternative à la conduite située sous le pont Jacques-Cartier, qui se doit d'être enlevée selon les exigences de l'autorité qui régit le pont Jacques-Cartier.

630

Je vais vous présenter ici brièvement le réseau de Gaz Métro, qui est situé sur l'île de Montréal et l'île de Laval. C'est le réseau principal de Gaz Métro dans cette région. Il est alimenté par des conduites. Les conduites en bleu appartiennent à la société TransCanada. Les conduites en rouge appartiennent à la compagnie TransQuébec & Maritimes, ici. Donc, ce sont des conduites. Et ici, à Lachenaie, il y a un poste de compression qui sert à alimenter le gaz qui va dans cette direction-là.

635

Donc, le réseau métropolitain de l'île de Montréal et de l'île de Laval est alimenté présentement par trois endroits, le premier étant le poste de livraison de Senneville construit dans les années 57, qui desservait à lui seul toute la partie de l'île de Montréal jusqu'à ce que les besoins deviennent plus importants. Et nous avons construit dans les années 82 le poste de livraison de Boisbriand pour répondre à la demande supplémentaire de notre clientèle. Et il y a également une conduite qui passe sous le pont, accrochée sous le pont Jacques-Cartier, qui est le troisième point d'entrée du gaz vers l'île de Montréal. Donc, ce sont ces trois points-là qui alimentent, présentement Boisbriand, Senneville et le pont, qui alimentent le réseau métropolitain.

640

645

Comme vous pouvez voir, la fin du réseau vers l'est montre que le gaz qui doit aller jusqu'à cet endroit-là doit parcourir un long chemin. C'est pourquoi présentement, bien que satisfaisant, la pression dans ce bout de réseau commence à être plus faible que ce que nous voudrions qu'elle le soit. Donc, c'est le pourquoi du projet Montréal-Est.

650 Donc, nous avons étudié deux options. Comme vous vous rappelez, une des raisons de
ce projet, c'est d'enlever la conduite du pont Jacques-Cartier. Donc, nous aurions pu, en option
1, remplacer cette conduite aérienne accrochée sous le pont Jacques-Cartier par une conduite
installée par forage directionnel sous le fleuve, donc remplacer par le même type de conduite
opérée à la même pression. Le résultat, c'est qu'aucune capacité additionnelle n'aurait été
655 atteinte pour un coût de projet de l'ordre de 10.6 M\$. Donc, il y aurait eu réapparition de ce
troisième point si nous avons choisi cette option.

 Nous vous présentons maintenant la deuxième option, qui est de devancer le projet déjà
prévu de raccorder le réseau de distribution au réseau de TQM. C'est un projet qui est prévu dans
660 nos cartables depuis les années 90. Donc, le fait d'enlever la conduite du pont Jacques-Cartier
devance un projet qui était déjà, de toute façon, prévu et qui serait venu dans les années à venir.
Le résultat, c'est que ça améliore grandement la performance du réseau pour un coût de projet
environ semblable, 11.4 M\$. Donc, c'est le projet à l'intérieur du cercle bleu.

665 Gaz Métro, évidemment avec cette explication, a retenu l'option numéro 2 comme étant
la meilleure des deux solutions.

 Le projet se répartit donc en deux tronçons et un poste de livraison.

670 Le premier tronçon, c'est le tronçon Gazoduc TQM d'une longueur de 2.1 kilomètres.
C'est une conduite de 12 pouces de diamètre, en acier, qui opérera à 9 930 kPa ou 1 440 livres
par pouce carré.

 Le deuxième sera une conduite de Gaz Métro, une conduite d'alimentation opérant de 24
675 pouces de diamètre de 1.8 kilomètre de long, opérant à 2 400 kPa, qui est la même pression que
le réseau que je vous ai montré sur les acétates précédentes, qui était l'ossature du réseau de
Gaz Métro.

 Et la troisième installation sera la construction d'un poste de livraison qui sépare les deux
680 tronçons et qui sert à compter le gaz, à réguler la pression, à odoriser le gaz, et il sera construit
sur un terrain qui fait 7 913 mètres carrés.

 Maintenant, je vais passer la parole à monsieur Veilleux, qui va vous décrire les étapes
qui ont été suivies lors de l'analyse des impacts sur l'environnement. Monsieur Veilleux.
685

M. CLAUDE VEILLEUX :

690 Merci, monsieur Doré. Bonsoir, monsieur le président. Bonsoir, madame la commissaire. Donc, ma présentation consistera à vous faire un bref résumé de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet gazoduc Montréal-Est.

695 Dans le cadre d'une étude semblable, plusieurs aspects doivent être étudiés, dont ceux qu'on peut voir à l'écran, c'est-à-dire la flore et la faune, le milieu physique - par exemple, les zones inondables ou les zones à mouvement de terrain - l'archéologie, les éléments visuels qui sont reliés au projet, l'aspect socio-économique, les risques technologiques associés au projet également, les mesures d'urgence que l'on doit prévoir et finalement, comme exemple, en terminant, la surveillance et un suivi environnemental aussi doit être prévu.

700 Donc, les différentes étapes qui ont été suivies dans le cadre du présent projet sont identifiées à l'écran. Les cinq premières étapes vont vous être illustrées subséquemment à l'aide de diapositives. Tandis que pour l'évaluation des risques technologiques, monsieur Doré poursuivra la présentation.

705 Donc, les principales étapes consistent à délimiter la zone à l'étude; sélectionner l'emplacement du poste de livraison entre les deux tronçons; déterminer le corridor d'implantation; étudier les variantes de tracé; évaluer les impacts du tracé retenu; et finalement procéder à l'évaluation des risques technologiques.

710 Donc, tel que mentionné précédemment, la première étape a consisté à délimiter la zone à l'étude. Dans le cadre du présent projet, le réseau de Gazoduc TQM qui existe juste ici, qui traverse l'autoroute 40 pour se rendre jusqu'au boulevard Gouin, existe actuellement. Donc, la limite est de la zone à l'étude a été considérée en fonction du réseau existant de Gazoduc TQM, c'est-à-dire la ligne bleue pointillée qui se situe légèrement à droite de l'emprise de Gazoduc TQM.

715 Quant au point de raccordement au réseau existant de Gaz Métro, le point B, étant donné cette localisation, la limite ouest de la zone à l'étude est représentée ni plus ni moins par l'avenue Armand-Chaput, au nord de l'autoroute 40, tandis qu'au sud par le boulevard du Tricentenaire. Et la zone à l'étude a été complétée ni plus ni moins au nord par la limite du boulevard Gouin et la rue Notre-Dame.

720 Donc, ce qu'on voit également sur l'acétate, c'est le poste existant d'Hydro-Québec, l'autoroute 40 ici, le chemin de fer existant et quelques lignes de transport d'Hydro-Québec qui sont situées à l'intérieur de la zone à l'étude.

725 Donc, une fois que cette étape-là a été complétée, étant donné qu'il y a un poste de livraison qui doit être construit entre le réseau de Gazoduc TQM et celui de Gaz Métro, une étude de l'emplacement des sites du poste de livraison a été faite, c'est-à-dire qu'il y a onze localisations qui ont été considérées. Donc, de P₁, P₂ et en allant jusqu'à P₁₁, l'ensemble de ces postes-là ont

730 d'abord été considérés en retenant des critères techniques, c'est-à-dire qu'il y avait l'espace
suffisant pour construire le poste et que les accès étaient corrects pour s'y rendre.

735 Par la suite, il a été possible de vérifier auprès des différents gestionnaires de terrains ou
propriétaires de terrains si ces sites-là étaient disponibles. Donc, ce faisant, les postes P₁, P₂,
P₃, P₄ et P₆ n'ont pas été retenus, considérant qu'ils se situaient à l'intérieur des limites du parc-
nature et que les gestionnaires n'étaient pas disposés à vendre une partie de terrain pour installer
le poste de livraison. Le poste P₅ a également été non retenu, considérant qu'il se situe à
l'intérieur des limites du golf du Bout-de-l'Île.

740 Par la suite, le poste P₁₀ a également été non retenu, le propriétaire n'étant pas disposé à
vendre une partie de terrain. Les postes P₉ et P₇, il n'y avait pas possibilité non plus d'acquérir de
terrain. Donc, finalement, il restait les postes P₈ et P₁₁ qui ont fait l'objet d'une comparaison. Et
sur ces deux postes-là, c'est le poste P₈ qui a été retenu pour l'installation du présent projet.

745 Par la suite, une fois que les principaux éléments du projet étaient connus, c'est-à-dire le
point de départ au sud de l'autoroute 40 où il y a une vanne de sectionnement qui existe
actuellement, qui a été construit en 1998 lors de l'installation du réseau de Gazoduc TQM, le
poste de livraison étant connu et le point de raccordement aussi dans le secteur d'Armand-Chaput,
il y a un corridor d'implantation qui a été délimité et caractérisé également. Et c'est à l'intérieur de
ces corridors qu'on a procédé à l'étude de variantes.

750 Donc, à l'intérieur de ce corridor, pour le tronçon Gazoduc TQM, il y a deux variantes qui
ont été considérées. La première se situe au sud de l'autoroute 40 pour relier le poste à l'intérieur
des limites du parc-nature, et la seconde se situe au nord de l'autoroute 40, à l'intérieur même
exceptionnellement de l'emprise d'Hydro-Québec. Et ceci nous permet également d'utiliser une
755 gaine qui est existante sous l'autoroute 40, qui a été installée en même temps que la construction
du tunnel qui relie les deux parties du golf du Bout-de-l'Île.

760 Pour le tronçon de Gaz Métro, deux variantes également ont été étudiées, c'est-à-dire
celle que l'on appelle Maurice-Duplessis pour rejoindre le point B et celle que l'on appelle Henri-
Bourassa également pour rejoindre le point B. Donc, ces variantes-là pour le réseau de Gaz
Métro, il y a possibilité de les installer à l'intérieur des emprises de rue. Donc, il n'y a pas
d'établissement de nouvelles emprises.

765 Et finalement, l'étude des variantes a conduit qu'il était préférable de retenir la variante
composée à partir du point A, donc toujours la vanne de sectionnement, en empruntant la gaine
existante sous l'autoroute 40, longer l'autoroute 40 à l'intérieur de l'emprise d'Hydro-Québec pour
rejoindre le poste P₈ et, finalement, emprunter la bretelle de l'autoroute 40 et le boulevard Henri-
Bourassa à l'intérieur également de l'emprise de rue pour raccorder le réseau existant de Gaz
Métro au point B.

770 Donc, maintenant, pour évaluer les impacts du tracé retenu dont je viens de vous
présenter, les principaux impacts sont reliés au déboisement. Donc, les mesures de mitigation

775 consistent dans ce cas-ci à restreindre le déboisement au maximum, en préservant 50 % de la surface totale de ce boisé; préserver également une bande d'arbres variant de 11 à 35 mètres de profondeur en façade de la voie publique.

780 Donc, la prochaine acétate nous présente le secteur. Donc, on a ici l'autoroute 40, les lignes de transport d'Hydro-Québec de ce côté-ci et qui traversent l'autoroute 40 également, le chemin de fer et le secteur, si vous voulez, où le poste de livraison devrait être implanté. Donc, la ligne brune montre la limite du terrain, les limites légales du terrain, tandis que la ligne pointillée bleu montre le secteur qui serait déboisé incluant la partie de la servitude que l'on voit ici. Donc, lorsqu'on dit qu'il y a environ 50 % du boisé qui va être préservé, c'est le secteur qu'on voit en façade de rue, ici, lorsqu'on parle de 35 mètres et plus ici lorsqu'on parle d'environ 11 mètres.

785 Donc, d'autres impacts aussi ont été évalués, donc la traversée de quatre petits cours d'eau que l'on considère intermittents, c'est-à-dire qui viennent à sec en période d'étiage. Mais tout de même, on peut prévoir des mesures de mitigation qui consistent à considérer les conditions climatiques lorsqu'on effectue les travaux, c'est-à-dire de ne pas les faire lorsqu'il y a un débit d'eau trop important; contrôler la dispersion des sédiments et utiliser des méthodes de traversée à sec.

790 Les principaux impacts. Encore une fois, lors de la construction en zone urbaine, ils consistent au bruit, aux inconvénients causés aux résidents à proximité. Donc, les mesures de mitigation consistent à respecter les zones normales de travail; utiliser de la machinerie et des équipements en bon état; assurer une signalisation adéquate lors des travaux; maintenir des accès aux voies publiques et aviser les résidents des travaux par voie de communiqués écrits.

800 Maintenant, je vais donner la parole à monsieur Doré pour poursuivre sur l'évaluation des risques technologiques.

M. CLAUDE DORÉ :

805 Merci, monsieur Veilleux. Donc, je poursuis avec l'analyse des risques qui a été produite. Afin de bien comprendre le risque, nous avons pris le scénario du pire. C'est-à-dire que nous avons établi que la pire chose qui pouvait se passer sur ce projet, c'était une rupture complète de la conduite et de l'inflammation du gaz qui s'en échapperait. C'est le cas le pire. Les conséquences, évidemment, ce sont des radiations thermiques importantes qui auraient des effets négatifs sur la population.

810 Nous avons également défini le risque individuel annuel, qui est si une personne est présente 24 heures par jour, 365 jours par année, sur le pipeline, elle a une chance sur un million de mourir. C'est le risque qui a été trouvé à la fin de l'analyse de risques. Ce risque, juste pour fins de comparaison, est 20 fois moins probable que de décéder dans un incendie d'une résidence au Canada. C'est une notion qu'on met là pas pour banaliser le risque, mais pour le situer dans un ensemble.

815

Quelles sont les causes probables d'une rupture complète d'une conduite? Elles sont nommées ici par ordre d'importance. Les deux premières sont des défauts de matériaux lors de la fabrication des composantes du pipeline ou une déformation de la conduite lors de la construction.

820 Donc, nous isolons ces deux causes potentielles et nous avons mis en place des mesures de contrôle pour ces deux premières raisons, qui sont contrôle des matériaux en usine.

Chaque conduite qui est construite en usine est testée en usine à une pression largement supérieure à la pression d'opération afin de s'assurer qu'il n'y a pas de défaut de fabrication. Ensuite, il y a un contrôle sévère lors des travaux. Et à la toute fin, une fois que toutes les conduites sont remblayées, on procède à un test hydrostatique largement supérieur à la pression d'opération afin de s'assurer que toutes déformations qui auraient été induites sont détectées et réparées si nécessaire.

830 Les deuxièmes causes probables de rupture sont la corrosion externe ou des bris lors d'excavation par des entrepreneurs. Afin de pallier à ça, nous avons mis en place des mesures de contrôle, qui sont la protection contre la corrosion. Tous les pipelines d'acier de Gaz Métro, de TQM, de TCPL sont protégés contre la corrosion par des mesures actives et passives. Ces pipelines font l'objet de patrouille, de surveillance fréquente afin de détecter toute anomalie et font l'objet d'entretien sur une base régulière. Et enfin, toute personne qui veut creuser au pourtour ou alentour d'une conduite se doit de faire une demande de localisation et nous envoyons nos inspecteurs localiser la conduite afin de s'assurer que toutes les mesures de protection sont prises lors des travaux d'excavation.

840 Et enfin, si, malgré toutes ces mesures de contrôle, il arrivait un incident, nous avons mis en place des mesures de mitigation afin de pallier à ces risques-là. C'est du personnel en devoir 24 heures sur 24, à la grandeur de l'île de Montréal; la télésurveillance continue à partir de notre centre de contrôle réseau; l'installation de vannes à fermeture automatique, qui vont sentir la baisse de pression et déclencher la fermeture de ces vannes-là; et l'élaboration d'un plan d'urgence, qui a été déposé récemment et qui va être discuté avec tous les intervenants, dont beaucoup sont dans la salle présentement, afin de le bonifier et de trouver ensemble les mesures qui vont mitiger les risques.

850 Donc, le dernier tableau, c'est l'échéancier. Nous sommes dans les phases finales de l'étude d'impact sur l'environnement et de l'ingénierie qui se termineront en janvier 2005. Le processus réglementaire, dont le BAPE fait partie, a débuté en 2003 et se terminera en 2005. La période de construction est prévue pour le printemps 2005, et la mise en service à l'été 2005.

855 Ceci complète notre présentation. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Doré.

860 Nous allons prendre une pause de quinze minutes. Et pendant celle-ci, je vous invite à vous inscrire au registre, ce dernier étant maintenant ouvert.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

865 **REPRISE DE LA SÉANCE**

LE PRÉSIDENT :

870 J'aimerais apporter une petite rectification. Tantôt, j'ai dit que la séance de demain après-midi serait à 13 h 30. Sur tous les communiqués de presse, c'est indiqué 14 h; donc, la séance demain après-midi sera à 14 h au lieu de 13 h 30.

Maintenant, je vais appeler la première intervenante, madame Sylvie Bibeau.

875

Mme SYLVIE BIBEAU :

880 Donc, dans le rapport 121 du BAPE concernant le gazoduc entre Lachenaie et le réseau PNGTS datant de 97 – ça, c'est le gazoduc qui a été construit dans le parc-nature – il est écrit que le passage du gazoduc passant sur le territoire du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies ne laisserait pas de trace visible.

885 À la fin de cet hiver, donc en mars 2004, on a observé le long du gazoduc passant dans le parc-nature que la neige était inexistante; tandis que, de part et d'autre de ce gazoduc, il y avait encore près de 2 mètres de neige. Donc, on peut considérer que le passage du gazoduc laisse des traces visibles.

890 À cet effet, j'aimerais connaître la température minimale et maximale quotidienne des sols au-dessus d'un gazoduc haute pression, comme celui qu'on prévoit installer à la même profondeur lors des jours les plus froids ainsi que lors des jours les plus chauds.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que je vais envoyer la question à madame Pineau, s'il vous plaît.

895

Mme CATHERINE PINEAU :

900 Donc, si je comprends bien la question, c'est d'avoir la température du sol au-dessus du gazoduc?

LE PRÉSIDENT :

Exact.

905 **Mme CATHERINE PINEAU :**

Je n'ai pas les données exactes avec moi. C'est sûr que le gaz à la sortie de la station de compression de Lachenaie est plus chaud lorsqu'il est comprimé. Donc, ça dépend des heures d'opération de la station.

910

Je pourrais avoir ces données-là pour la séance de demain, pour les températures exactes, mais j'aurais les températures du gaz et non pas du sol.

LE PRÉSIDENT :

915

Est-ce qu'il y a moyen d'obtenir quelque part des données sur la température du sol?

Mme CATHERINE PINEAU :

920

Il faudrait faire des études à ce moment-là. Mais on n'a pas ces données-là, on a juste la température du gaz à la sortie de la station de compression de Lachenaie.

LE PRÉSIDENT :

925

Parfait. Monsieur Doré, est-ce que chez vous, vous avez des relevés sur les conduites, lesquelles vous utilisez présentement sur l'île de Montréal?

M. CLAUDE DORÉ :

930

Quand nous recevons -- tout notre gaz est en provenance soit de TCPL, TransCanada ou de TQM et nous procédons dans la plupart de ces cas-là, dans tous les cas même, à une détente qui a pour effet de refroidir le gaz. Même qu'à certains endroits, nous devons le réchauffer avant de le refroidir pour ne pas avoir de gel dans notre tuyauterie. Donc, notre température est très variable.

935

LE PRÉSIDENT :

Comment expliquez-vous d'abord le questionnement de madame Bibeau à l'effet qu'elle a constaté qu'au-dessus de la conduite, il n'y a pas de neige alors qu'il y en a à côté? Donc, il doit y avoir une explication là-dessus?

940

M. CLAUDE DORÉ :

Oui, effectivement. Comme madame Pineau l'a mentionné, le fait de compresser le gaz a pour effet de réchauffer le gaz. Donc, le gaz peut sortir à la sortie du poste de compression de Lachenaie facilement dans les 30E Celsius.

945

950 Donc, c'est évident que quand ce gaz transite à travers une conduite qui est enterrée dans l'ordre de 1.2 mètre a pour effet de réchauffer légèrement le sol qui est situé au-dessus de cette conduite qui transite du gaz relativement chaud. Et c'est le pourquoi de la fonte de la neige à cet endroit.

LE PRÉSIDENT :

955 Est-ce que ça répond à votre question, madame Bibeau?

Mme SYLVIE BIBEAU :

960 Mais ça ne répond pas réellement. Je le savais ce que monsieur vient de dire. Ce que je voulais, c'était les températures minimales et maximales en hiver du sol au-dessus du gazoduc, et en été.

LE PRÉSIDENT :

965 Comme madame Pineau nous a indiqué, il n'y a pas eu d'étude de faite là-dessus, ni de la part de TransQuébec & Maritimes ni de la part de Gaz Métro. Il n'y a aucune étude qui a été faite antérieurement. Puis je ne pense pas qu'il y en a pour l'instant. Mais ce serait peut-être une option à demander ou une chose à regarder dans le futur, de voir ce que ça pourrait donner comme température.

970 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

975 Je me vais me fier à des résultats qui ont été donnés en 92, 94. En tous les cas, j'ai des données, je vais me fier à ces données-là qui sont du pipeline... en tous les cas, j'ai certaines données, j'y reviendrai.

980 Pour revenir à cette phrase de 1997 disant que le passage du gazoduc passant sur le territoire du parc-nature de la Pointe-aux-Prairies ne laisserait pas de trace visible, on a observé que les arbres ne sont jamais réapparues, mais qu'il y a plutôt une tranchée végétale dans la forêt.

985 Donc, pour revenir au projet, la largeur réelle de l'emprise permanente pour la section haute pression est de 18 mètres. J'aimerais que vous le délimitiez sur la carte 2 et 3 de l'annexe E du document PR3.2. Dans cette emprise, allez-vous laisser la strate arborescente reprendre sa place?

LE PRÉSIDENT :

Je vais poser la question au promoteur.

990 **M. CLAUDE DORÉ :**

Je vais demander à monsieur Claude Veilleux de répondre à cette question et nous allons pouvoir nous faire aider des photos ou des documents auxquels vous réferez afin que l'ensemble des gens puisse bien constater.

995

M. CLAUDE VEILLEUX :

1000 Pour répondre à la question, on va utiliser le volume 2, annexe E, où on voit les plans photomosaïque, où la largeur de la servitude est indiquée. Monsieur Didier va trouver ça et on va le projeter à l'écran.

1005 Donc, l'annexe E, ici, on a le plan 2 de 4. On voit en bleu, ici... d'abord, en noir et la ligne jaune, c'est le gazoduc TQM existant, dans l'emprise, le gazoduc TQM. Donc, ici, il y a une vanne de sectionnement existante et c'est de là que le projet démarrerait. Et en bleu, c'est la gaine qui a été installée lors de la construction du tunnel. Je ne sais pas si on peut voir légèrement ici, mais il y a un tunnel qui traverse l'autoroute 40 et, lors de la construction de ce tunnel-là, cette gaine-là a été installée en prévision du présent projet.

1010 Mais pour répondre à la question de madame, ce qu'on voit en rouge, c'est la largeur qui représente environ 18 mètres, l'emprise permanente, et elle part de la clôture du ministère des Transports, qui représente aussi la limite de l'emprise d'Hydro-Québec. Et 18 mètres plus ou moins vers le nord, ça va être l'emprise projetée de Gaz Métro.

1015 Pour ce qui est de la végétation, actuellement, l'emprise de Gaz Métro fait l'objet d'un entretien pour protéger les lignes. Il y a également de la végétation arborescente ou arbustive, des petits arbustes qu'on retrouve. Pour les travaux, cette végétation-là va être détruite. Mais par la suite, il va y avoir une végétation d'implantée, une végétation herbacée, un mélange herbacé. Et dans les conditions actuelles, le terrain, c'est acceptable aussi de le laisser comme ça pour le projet de Gaz Métro.

1020

LE PRÉSIDENT :

Autrement dit, ce qui va être détruit durant la construction, vous allez faire de la transplantation par la suite pour le remettre à niveau.

1025

M. CLAUDE VEILLEUX :

1030 Disons qu'on va procéder à un ensemencement d'un mélange herbacé qui peut contenir différentes végétations. Et ça, c'est pour stabiliser le sol et permettre d'éviter l'érosion du sol. Mais avec les années qui vont suivre, la végétation normale va reprendre sa place telle qu'elle est là actuellement.

LE PRÉSIDENT :

1035 Et ça peut prendre combien de temps pour que la végétation reprenne sa place?

M. CLAUDE VEILLEUX :

1040 Dans le cas qui nous concerne, c'est une emprise qui est déjà existante et qui est déjà exploitée. Donc, la végétation herbacée qui va être semée -- l'échéancier, actuellement, c'est fin juillet, début août, la construction va être complétée. Donc, on procède à l'ensemencement pour que, à l'automne, la végétation soit reprise peut-être 3, 4, 5 pouces de hauteur. Et l'année d'après, la végétation normale va reprendre sa place pour donner la place à la végétation actuelle. Mais si on parle d'un arbuste qui a peut-être 2, 3 pieds de hauteur, on peut peut-être parler de 1045 trois, quatre, cinq ans pour revenir à la végétation actuelle.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1050 Juste pour bien comprendre, l'endroit où spécifiait l'intervenante, est-ce que c'est dans l'emprise d'Hydro-Québec?

M. CLAUDE VEILLEUX :

1055 Oui, exact. Ce que vous voyez, la ligne verte ici, en pointillé, et la ligne verte pointillée également, c'est la limite de l'emprise existante d'Hydro-Québec. Et à l'intérieur de ça, il y a deux lignes de haute tension.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1060 J'aurais peut-être une question pour monsieur Awad. Actuellement, dans cette emprise-là, quelles sont les contraintes et conditions au niveau de la repousse ou des espèces permises pour Hydro-Québec?

M. RAY AWAD :

1065 Monsieur le président, à l'été, on fait la gestion de végétation dans les emprises d'Hydro-Québec, parce qu'on ne laisse pas les arbustes et les arbres pousser pour toucher aux conducteurs. On a le cas de black-out qui est arrivé aux États-Unis, c'était à cause du manque de contrôle de végétation dans les emprises. Alors, on a des programmes de contrôle de végétation, 1070 soit coupe mécanique ou arrosage de produits.

Je ne connais pas les espèces vraiment, je ne suis pas le spécialiste dans ce domaine-là, mais je peux vérifier avec notre spécialiste dans le domaine.

1075 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Et on comprend que, à partir du moment où vous signez une entente pour partager l'emprise avec Gaz Métro au niveau des méthodes d'ensemencement ou quoi que ce soit, ça doit correspondre aussi aux exigences d'Hydro-Québec pour ses emprises?

1080

M. RAY AWAD :

Absolument. Il faut que ce soit conforme à nos normes et procédures pour le contrôle de végétation dans les emprises de lignes aériennes.

1085

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Est-ce que, habituellement, c'est de toute façon les mêmes types d'ensemencement qui se font pour vos emprises, même si c'est à l'extérieur de celles d'Hydro-Québec, les espèces arbustives? Avez-vous les mêmes contraintes, les mêmes façons de faire que Hydro-Québec pour vos emprises au niveau des espèces que vous pouvez permettre de repousse?

1090

M. CLAUDE VEILLEUX :

Écoutez, moi, à ma connaissance, c'est que je ne verrais pas... les critères d'entretien d'Hydro-Québec ne pourront pas nuire aux critères, si vous voulez, d'entretien des emprises de Gaz Métro ou de Gazoduc TQM plutôt dans ce cas-là, parce que l'entretien se fait régulièrement aussi pour laisser l'emprise visible au niveau du transport du gaz naturel. Donc, je ne vois pas d'incompatibilité au niveau de l'entretien ou de la pousse de la végétation, que ce soit dans le cas d'Hydro-Québec ou de Gazoduc TQM.

1100

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Merci.

1105

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça vous éclaire, madame Bibeau?

1110

Mme SYLVIE BIBEAU :

Bien, on a parlé de strate herbacée et arbustive, et ma question concernait la strate arborescente.

1115

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Allons-y sur la strate arborescente, s'il vous plaît, messieurs.

1120

M. CLAUDE VEILLEUX :

Bien, moi, je vous répondrais à ce moment-là que l'état actuel de l'emprise d'Hydro-Québec ne peut pas porter ou ne peut nuire à l'emprise de Gazoduc TQM dans l'état où c'est actuellement, parce que c'est suffisamment visible. Pour avoir marché dans le secteur, il n'y a pas d'inconvénient à laisser ça ou à laisser repousser ça tel que c'est actuellement.

1125

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Merci, madame Bibeau.

Monsieur Mercure, s'il vous plaît.

1130

M. PIERRE MERCURE :

Bonjour, monsieur le président.

1135

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

1140

M. PIERRE MERCURE :

Bonsoir. Il y a trois emprises d'Hydro-Québec qui rejoignent le poste Bout-de-l'Île situé à proximité des réservoirs de Gaz Métro. Il y a une emprise qui se dirige vers Laval, une autre vers le fleuve Saint-Laurent et la troisième vers Lachenaie, sous laquelle... plutôt, y a-t-il déjà des pipelines, gazoducs, oléoducs ou tout autre conduit de transport de liquide sous l'une ou l'autre de ces emprises, actuellement?

1145

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez savoir si dans ces emprises-là, il y a soit des gazoducs ou oléoducs ou etc.?

1150

M. PIERRE MERCURE :

Ou tout autre.

1155

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Awad, est-ce que...

1160

M. RAY AWAD :

1165 Oui, monsieur le président, il a été jusqu'à date, on a beaucoup de gazoducs qui croisent nos lignes aériennes, ça veut dire soit perpendiculaires à la ligne ou en diagonale, si vous voulez, mais on n'a jamais -- on n'a pas eu beaucoup encore de gazoducs qui longent les lignes. Alors, ça fait plus que 40 ans qu'on a des gazoducs qui croisent nos lignes, aucun problème avec ça.

1170 On a essayé de sortir la liste en réalité des gazoducs qui croisent nos lignes. Je pense que madame Louise Savoie peut fournir une copie de la liste des gazoducs qui croisent nos lignes, mais on ne l'a pas dans le moment.

LE PRÉSIDENT :

1175 Je vais demander à madame Savoie. Si vous voulez vous avancer, s'il vous plaît, à la table.

Mme LOUISE SAVOIE :

1180 Juste un complément d'information. Vous nous demandez si dans les environs du poste Bout-de-l'Île ou du terrain du poste Bout-de-l'Île, il y a des gazoducs qui croisent. Effectivement, il y en a un à peu près au nord. Le gazoduc de TransQuébec & Maritimes croise notre emprise au nord de là où va se faire la jonction, où ils vont rentrer à peu près dans notre emprise.

1185 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y en a qui longent vraiment une emprise sur plusieurs kilomètres?

Mme LOUISE SAVOIE :

1190 On en a, oui.

LE PRÉSIDENT :

1195 Et ces gazoducs-là existent depuis plusieurs années, j'imagine?

Mme LOUISE SAVOIE :

1200 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous allez pouvoir nous déposer une liste?

1205 **Mme LOUISE SAVOIE :**

On travaille à l'établir actuellement informatiquement.

LE PRÉSIDENT :

1210

Et avec les années de construction?

Mme LOUISE SAVOIE :

1215

Oui, parce qu'on a les années des ententes. Alors, ça se fait sous forme de servitude quand on est en propriété ou sous forme de permission si c'est dans des servitudes déjà existantes d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1220

Parfait. Merci, madame Savoie.

Est-ce que ça vous convient?

1225

M. PIERRE MERCURE :

Bien, en fait, quand on parle qu'il y en a, est-ce qu'on parle des emprises actuellement de l'est de Montréal? Madame a dit qu'il y avait le gazoduc qui croisait une des emprises. Mais sous les autres emprises qui sont là en ce moment dans l'est, est-ce qu'il y a des conduits oléoduc ou pipeline.

1230

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mercure, vous vous adressez toujours à moi.

1235

M. PIERRE MERCURE :

Excusez-moi, oui, absolument.

1240

LE PRÉSIDENT :

Bon, en fait, ce que vous voulez savoir, si on prend, il y a trois voies...

1245

M. PIERRE MERCURE :

Trois voies.

LE PRÉSIDENT :

1250 ... par lesquelles Hydro-Québec transporte de l'électricité. Je pense qu'on avait vu tantôt, pouvez-vous remettre... ça ne sera pas long, on va y aller par élimination, ça va être beaucoup plus simple.

1255 Si on prend, madame Savoie, celle qui part de la Rive-Sud et qui s'en va à votre poste d'Hydro, est-ce que sur cette ligne-là, dans les emprises, est-ce qu'il y a un gazoduc existant?

Mme LOUISE SAVOIE :

1260 Est-ce que je pourrais plutôt vous répondre demain, après avoir fait la recherche, parce que je ne voudrais pas vous dire des choses dont je ne suis pas certaine. Je connais très bien le croisement de TQM à l'est, du point d'entrée là, mais je ne pourrais pas avec certitude vous répondre pour toutes les autres lignes qui partent du poste Bout-de-l'Île. Mais demain, je vais pouvoir le faire.

1265 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

Mme LOUISE SAVOIE :

1270 Si on détermine bien, l'est de Montréal.

LE PRÉSIDENT :

1275 C'est ça. Regardez, si on regarde, il y a trois...

Mme LOUISE SAVOIE :

1280 Les croisements des lignes.

LE PRÉSIDENT :

1285 C'est ça, les croisements. Il y en a un qui se rend là, il y en a un autre qui part du poste, qui s'en va à Laval, et celui qui s'en va vers Lachenaie. Donc, ces trois croisements-là.

Mme LOUISE SAVOIE :

Je peux le vérifier demain matin.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Et vous allez me donner la réponse demain après-midi?

1295 **Mme LOUISE SAVOIE :**

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

1300 Parfait, merci beaucoup.

M. PIERRE MERCURE :

1305 Merci beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez droit à une autre question, monsieur Mercure.

1310 **M. PIERRE MERCURE :**

Non, ça va aller. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1315 Ça va aller?

M. PIERRE MERCURE :

1320 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

1325 Monsieur Guy Dumouchel, s'il vous plaît.

M. GUY DUMOUCHEL :

1330 Bonsoir, monsieur le président! Bonsoir à tous!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Dumouchel.

1335

M. GUY DUMOUCHEL :

Ma première question va dans ce sens. Lorsqu'on nous a montré la diapositive des sites qui ont été mis à l'étude pour le projet, on a déterminé que c'était le site P₈. Mais je remarque que le site P₁₁ qui était indiqué sur la mappe est tout près du poste de Gaz Métro, où il n'y a aucune résidence. Par contre, le site P₈, si on regarde bien, il y a des résidences environ à 300 mètres du site, ce qui semble assez inquiétant. J'aimerais savoir pourquoi le site P₈ a été privilégié au lieu de P₁₁, où il n'y a pas de résidence.

1340

1345

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doré, pouvez-vous nous spécifier les raisons motivant le choix de P₈ plutôt que celui de P₁₁?

1350

M. CLAUDE DORÉ :

Bien sûr, monsieur le président. Nous allons faire apparaître la photo peut-être pour supporter nos arguments?

1355

LE PRÉSIDENT :

Certainement.

1360

M. CLAUDE DORÉ :

Parfait. Je vais tenter de répondre et monsieur Veilleux va m'assister.

Donc, on dit bien le P₈, juste pour que l'ensemble des citoyens, monsieur le président, puisse voir le P₈ et le P₁₁. Ce sont les deux derniers sites qui ont été étudiés et comparés.

1365

La raison principale qui fait que nous avons choisi le P₈, c'est que pour aller au P₁₁, il aurait fallu prolonger la conduite de haute pression plus loin vers ce site. Donc, nous avons pris pour acquis qu'il était mieux de limiter le plus possible la longueur de la conduite haute pression. C'est vraiment les choix qui ont fait la différence entre P₈ et P₁₁ et la difficulté de trouver pour se rendre jusqu'au site P₁₁ une servitude de type privé.

1370

Parce qu'à ces pressions-là, nous n'avons pas le droit d'être installés dans les rues publiques. Nous devons acquérir des servitudes. Et dans ce cas-ci, c'était difficile, sinon impossible. Donc, nous avons sélectionné le site P₈ comme étant celui qui donnerait la plus courte distance d'une conduite haute pression. C'est la raison du choix, monsieur le président.

1375

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doré...

1380

M. CLAUDE DORÉ :

Oui, monsieur le président.

1385

LE PRÉSIDENT :

... quelle est la réglementation qui fait en sorte qu'on ne peut pas installer une conduite haute pression dans des voies publiques?

1390

M. CLAUDE DORÉ :

Le critère que Gaz Métro s'impose, c'est de limiter à 3 000 kPa la pression de ses conduites qu'il installe en services publics.

1395

LE PRÉSIDENT :

C'est un critère interne de Gaz Métro?

1400

M. CLAUDE DORÉ :

C'est un critère interne de Gaz Métro.

LE PRÉSIDENT :

1405

Mais est-ce qu'il y a une réglementation soit municipale, soit provinciale ou soit fédérale qui limiterait à ce 3 000 kilos?

M. CLAUDE DORÉ :

1410

Pas à ma connaissance, monsieur le président. C'est un critère de sécurité, qui fait que les gaziers opèrent des réseaux à haute pression en servitude privée, là où nous avons le contrôle de nos servitudes.

LE PRÉSIDENT :

1415

Est-ce qu'il aurait été possible de partir du point A, autrement dit de la vanne de sectionnement, et aller directement au point B avec une conduite de haute pression?

M. CLAUDE DORÉ :

1420

Monsieur le président, pour mieux répondre à votre question, nous allons faire apparaître une photomosaïque qui démontre l'utilisation du sol. Et nous allons à l'aide de cette photo vous exposer nos arguments.

1425

Voici la photomosaïque qui donne l'utilisation du sol. Donc, le projet consiste à partir du point A et à rejoindre le point B. Comme vous pouvez voir, la partie qui est présentement proposée à haute pression longe la servitude d'Hydro-Québec sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal. Donc, nous avons pu obtenir à travers des ententes avec la Ville et exceptionnellement avec Hydro-Québec la permission d'utiliser ceci.

1430

Un agrandissement. Donc, nous retrouvons toujours le point A et le point B. À partir de ce point-ci, il était quasi impossible de trouver un site pour acquérir une servitude de 18 mètres. D'un côté, nous avons ici le terrain appartenant à Hydro-Québec et pleinement utilisé par Hydro-Québec. De l'autre côté, un terrain appartenant à l'usine d'épuration et pleinement utilisé. Ici, un terrain appartenant à Métro Richelieu et impossible de passer une emprise là. Et ici, évidemment, c'est impossible parce qu'on passe à travers des habitations. Donc, il était, à partir de ce point, presque impossible d'acquérir une servitude qui nous aurait permis d'atteindre le site P₁₁.

1435

LE PRÉSIDENT :

1440

Merci, monsieur Doré. Oui?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1445

J'aurais peut-être une question complémentaire, monsieur Doré. Pourquoi est-ce que vous avez besoin de le faire à deux types de conduite, c'est-à-dire haute pression, basse pression? Est-ce que vous auriez pu, à partir du point A, installer déjà le poste de transformation de la haute à la basse pression et de ne faire qu'une conduite de basse pression?

1450

M. CLAUDE DORÉ :

Madame, le point de départ, le point A, est situé dans une zone déjà occupée par un golf. Sur la photo, ça n'apparaît pas, mais le pavillon de golf est bordé par l'autoroute et des monticules de terre très hauts qui consistent en des difficultés golfières ou je ne sais pas trop. Donc, ici, c'est impossible.

1455

Donc, nous avons cherché absolument le terrain le plus près pour minimiser la longueur de haute pression. Donc, c'est vraiment le premier terrain que nous avons trouvé disponible à acheter pour installer ce poste qui doit faire la jonction entre la haute et la basse pression. Nous devons posséder un poste de livraison pour faire cette transformation du gaz.

1460

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1465 Donc, on comprend que la raison même d'avoir deux types de conduite, une de haute et de basse pression, c'est simplement d'être capable d'arriver à un endroit où vous pouvez acquérir un terrain pour mettre un poste de livraison. Mais s'il y avait eu un espace disponible au point A, il aurait pu y avoir déjà là le poste de livraison, c'est ça, à partir de cet endroit d'avoir qu'une seule conduite de basse pression.

1470 **M. CLAUDE DORÉ :**

 Donc, si on avait pu, on l'aurait installé là. Je vous répète, on a cherché le premier endroit le plus près possible du point A pour installer le poste. Le premier terrain disponible s'est avéré être le point P₈.

1475 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

 Merci.

1480 **LE PRÉSIDENT :**

 Oui, monsieur Dumouchel, allez-y.

1485 **M. GUY DUMOUCHEL :**

 Ma deuxième question?

LE PRÉSIDENT :

1490 Votre deuxième question.

M. GUY DUMOUCHEL :

1495 Bon, ma deuxième question concerne strictement la sécurité des gens qui demeurent à proximité, d'où je demeure. Si jamais il arrive une avarie ou un incendie ou un bris, j'aimerais savoir si la protection de la Ville de Montréal, c'est-à-dire le Service de pompiers, peut avoir accès au site.

1500 Parce qu'il y a deux ans environ, on a eu un feu au magasin d'Hydro-Québec. Les pompiers se sont butés à une barrière barrée, ça leur a pris quinze minutes pour pouvoir pénétrer dans le site d'Hydro-Québec à cause des mesures de sécurité internes à l'Hydro à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

1505 Oui. Monsieur Ostiguy, s'il vous plaît, pouvez-vous répondre à cette question?

M. MARC OSTIGUY :

1510 Effectivement, on a eu de la difficulté lors de l'intervention que vous mentionnez, monsieur. C'est arrivé l'année dernière, je crois, en été, quelque chose comme ça, puis l'accès n'était pas disponible. Puis au lieu de faire des bris, parce qu'on n'avait pas d'appel visuel, c'était un appel qui avait été logé, on a eu de la difficulté à pénétrer par les espaces à Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

1515 Est-ce que vous avez une autre question? Non, je pense que c'est votre deuxième question. Est-ce que ça répond à votre interrogation?

M. GUY DUMOUCHEL :

1520 Bien, plus ou moins. Est-ce qu'à ce moment-là, les gens pourraient avoir accès? Est-ce que les citoyens, les gens pourraient être informés s'il y a une évacuation nécessaire des gens? Est-ce qu'on pourrait être avisés? Est-ce qu'il y a un moyen établi pour tout ça?

LE PRÉSIDENT :

1525 Monsieur Ostiguy, à la Ville de Montréal, il y a sûrement des plans de mesures d'urgence par rapport à cet aspect-là. De quelle façon vous travaillez tout ça?

M. MARC OSTIGUY :

1530 Bien, pour l'intervention en ce qui a trait la gazoduc même, on a des plans d'intervention existants. Parce que la Gazoduc TQM existe depuis 98 et on a élaboré un plan pour intervenir sur le site, sur l'ensemble du site. Évidemment, ça touche un grand nombre de population déjà
1535 activement. Le prolongement, bien, c'est une continuité d'interventions qu'on doit faire.

1540 Advenant le cas qu'on installait la gazoduc, évidemment, on aurait les moyens. On a quand même des effectifs suffisants pour intervenir, mais c'est beaucoup plus intervenir au niveau des conséquences. Advenant le cas qu'il y a une situation et qui dégénère, une explosion, une fuite ou autre, le Service de sécurité incendie est appelé à intervenir a posteriori. Évidemment, on a les effectifs pour intervenir, si ça peut répondre à votre question.

LE PRÉSIDENT :

1545 Monsieur Doré, dans un cas où il y aurait rupture de la conduite, quelles sont les mesures qui sont de mise chez vous, chez Gaz Métro?

M. CLAUDE DORÉ :

1550 Pour répondre à votre question, monsieur le président, la première mesure qui va entrer en action aussitôt qu'il va y avoir une rupture importante du pipeline, ça va être les vannes à fermeture automatique qui ont été installées sur le parcours du pipeline, qui vont détecter les basses pressions dues à ce haut volume et fermer automatiquement.

1555 **LE PRÉSIDENT :**

Ma collègue aurait une question pour vous, monsieur Doré.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1560 Pour répondre aux interrogations de monsieur Dumouchel, est-ce que c'est possible que vous nous montriez sur la carte que vous avez préparée concernant les distances de radiation thermique possible de 12 kW/m² jusqu'à 2.3 à peu près et qu'on puisse voir le secteur?

1565 Monsieur Dumouchel, c'est dans le secteur de 41e rue, 40e rue?

M. GUY DUMOUCHEL :

41e avenue.

1570

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

1575 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Avenue?

M. GUY DUMOUCHEL :

1580

Le site Hydro-Québec 42e, la 41e et la 40e immédiatement après.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1585 Est-ce qu'il y a moyen d'agrandir pour qu'on voie ce secteur-là pour répondre à monsieur?

M. CLAUDE DORÉ :

1590 Voici la carte générale de l'ensemble du réseau. Est-ce que vous voulez qu'on agrandisse
une zone en particulier?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1595 Oui, la 40e, 41e avenue.

M. CLAUDE DORÉ :

Ici?

1600 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Oui.

M. CLAUDE DORÉ :

1605 Dans ce secteur-ci.

LE PRÉSIDENT :

1610 Effectivement.

M. CLAUDE DORÉ :

L'informatique est à notre service.

1615 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

1620 Alors, juste pour savoir, monsieur Dumouchel, vous êtes au nord ou au sud de
l'autoroute?

M. GUY DUMOUCHEL :

Nous sommes au nord, tout près du projet.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

C'est marqué: «résidentiel».

M. GUY DUMOUCHEL :

1630

C'est marqué: «résidentiel».

LE PRÉSIDENT :

1635

C'est ça.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1640

Donc, ce que vous voulez savoir, c'est s'il arrive un accident tel qu'il a été...

M. GUY DUMOUCHEL :

1645

Qui s'est produit ailleurs, est-ce qu'il y a...

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Qu'est-ce que ces personnes-là, qu'est-ce qu'il y a de prévu? Quelle est la procédure qui est prévue pour venir en aide à ces personnes-là qui sont dans ce secteur-là?

1650

M. CLAUDE DORÉ :

Donc, nous avons déposé un plan préliminaire des mesures d'urgence, qui va être discuté avec le Service des incendies de la Ville de Montréal et avec lequel nous allons nous arrimer pour développer nos mesures d'intervention.

1655

Mais je vous dis qu'aussitôt qu'une fuite importante est détectée, la première mesure qui va entrer en action, c'est la fermeture des vannes. On calcule qu'en 2 m. 20, l'arrêt complet du réseau va s'être produit et que l'arrêt du feu, si jamais il y a eu feu, va de ce fait même s'éteindre parce qu'il n'y aura plus de combustible. Ensuite, les pompiers vont sans doute être les suivants qui vont entrer en action.

1660

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1665

Dans votre plan de mesures d'urgence, vous avez le scénario du pire accident. Le point de rupture se situe où?

M. CLAUDE DORÉ :

1670

Dans le scénario de pire accident, nous n'avons pas situé un point de... nous pouvons l'établir tout le long du pipeline, madame.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Donc, le scénario s'applique à l'ensemble de la conduite?

1675

M. CLAUDE DORÉ :

À l'ensemble, nous pouvons choisir le point qui est requis et, à partir du point, si nous disons que la rupture se fait ici, toutes les lignes qui sont ici partent de ce centre. Ce n'est pas toute la région délimitée qui va être en problème, c'est simplement... pas simplement mais, quand même, on limite plus.

1680

On fait un X ici, on dit que c'est ici que se produit l'événement. Donc, à partir de ce point, nous traçons des diamètres pour connaître l'ensemble des radiations. Donc, ce n'est pas tout l'ensemble, c'est uniquement à partir d'un seul point.

1685

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Donc, le secteur où monsieur Dumouchel est situé se trouve dans ce que vous appelez le rayon de radiation thermique. C'est 12 kW/m² celui-là?

1690

M. CLAUDE DORÉ :

La première ligne pleine est effectivement 12 kW/m².

1695

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Donc, qu'est-ce qui peut arriver s'il y a un accident dans ce secteur-là à l'intérieur du 12 kW, à l'intérieur de la première zone de radiation?

1700

M. CLAUDE DORÉ :

Il va y avoir production de radiation thermique importante, et des gens qui se situeraient à l'extérieur vont recevoir des radiations thermiques importantes et pourraient voir leur santé endommagée sérieusement.

1705

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Maintenant, vous disiez tout à l'heure que c'était à 2 m. 20 s. maximum pour que la vanne de sectionnement automatique, c'est bien ça, puisse donc arrêter l'arrivée de gaz, autrement dit. À combien de temps vous évaluez le risque important dont vous venez de faire part, à l'intérieur de combien de temps?

1710

M. CLAUDE DORÉ :

1715

Votre question est dans 2 m. 20 s., le temps maximal d'exposition, quels seraient les impacts sur la vie...

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1720

Oui, c'est ça, à l'intérieur du 2 m. 20 s.

M. CLAUDE DORÉ :

1725

Quels seraient les impacts d'une personne située où?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1730

Dans le secteur de 12 kW/m², dans le secteur résidentiel,

M. CLAUDE DORÉ :

1735

Résidentiel. Dépendant de l'endroit où se situent les personnes, l'impact peut être différent. Si les personnes sont protégées par des abris, des murs, elles vont être protégées des radiations. Si les personnes sont situées à l'extérieur, elles pourraient être affectées par les radiations. Donc, ça dépend du temps qu'elles seront affectées par les radiations.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1740

Merci.

M. MARC OSTIGUY :

1745

Monsieur le président, Marc Ostiguy des incendies. Si je peux me permettre, j'aurais une personne qui pourrait donner des explications plus précises. J'ai un ingénieur en sécurité incendie. On l'a avec nous. Il pourrait vous donner des explications un peu plus claires là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

1750

Parfait. C'est monsieur?

M. MARC OSTIGUY :

1755

Pascal Caron.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Caron, si vous voulez bien vous avancer, s'il vous plaît.

1760 **M. PASCAL CARON :**

1765 Merci. Je vais être très bref. Naturellement, c'est effectivement vrai, la radiation va créer, si on veut, une énergie qui s'en va vers des matériaux combustibles, incombustibles. Dans le secteur qui nous concerne, où la question originait, c'est certain qu'on a des bâtiments qui sont combustibles comme tels. Mais comme toute chose, c'est en fonction du temps.

1770 Tantôt, on a parlé de fermeture de valve qui va prendre 2 m. 20 s., j'ai cru comprendre, donc c'est un peu comme être exposé sous une lampe solaire. Si on est exposé sous la lampe solaire durant une courte période de temps, on va finir par brunir; mais si on est exposé durant une très longue période de temps, là on va avoir un sérieux coup de soleil.

1775 Donc, selon la nature des bâtiments et la durée d'exposition, naturellement, il pourrait avoir une inflammation de la plupart des habitations, mais pas de toutes les habitations. Naturellement, le Service d'incendie va intervenir avec une force de frappe assez imposante. On pourrait élaborer beaucoup plus sur la capacité du Service d'incendie, mais minimum, on pourrait avoir 125 pompiers dans un court laps de temps. On a de l'approvisionnement en eau qui est disponible sur place. Donc, on est capable.

1780 La meilleure contre-mesure contre la radiation, c'est d'avoir des jets, soit brume ou autre, pour être capable, si on veut, d'absorber cette radiation-là et empêcher la propagation de l'incendie. Mais effectivement, avec des taux de radiation aussi élevés, ça pourrait créer une cause d'incendie comme telle si la valve ne se ferme pas rapidement, en plus de tout ce qui peut occasionner suite à l'explosion, déflagration et autre. Parce que naturellement, on parle d'incendie, de radiation, mais il faut aussi tenir compte du paramètre d'explosion aussi.

1785

LE PRÉSIDENT :

1790 En supposant que la rupture totale, et il y a explosion, se situe au niveau de la 40e ou de la 41e avenue, par rapport à l'autoroute, quel impact ça pourrait causer sur l'autoroute? Est-ce que ça va déborder? Ça va aller d'un bord, mais ça va aussi de l'autre, j'imagine?

M. PASCAL CARON :

1795 Oui, effectivement. Parce que si on regarde, on a parlé du quartier résidentiel, mais on a un couvert végétal qui est quand même assez important. Et puis naturellement, la radiation va avoir un effet sur le couvert végétal et ça va faire, si on veut, pas nécessairement ce qu'on peut considérer comme un feu de forêt, mais plutôt un feu de végétation comme tel et ce qui va demander encore plus de ressources de la part du Service d'incendie pour être capable de contrôler les différents foyers d'incendie qui vont être créés.

1800

Quand on parle aussi d'autoroute, il peut y avoir des voitures qui vont s'arrêter. Naturellement, les voitures qui passent ne sont pas exposées pour une longue période de temps, parce que la voiture fait juste circuler, reçoit un peu de radiation et continue son chemin. Mais s'il y a une explosion, s'il y a quoi que ce soit, les voitures risquent de s'empiler les unes aux autres et il risque d'avoir accident de circulation, et ensuite de ça feu dans ces véhicules-là, d'où l'importance pour le Service d'incendie – en tout cas, je parle au nom du Service d'incendie – d'avoir de l'eau en quantité suffisante présente sur place, disponible à travers un bon réseau de bornes d'incendie, ce qu'on a dans certains secteurs, la plupart des secteurs comme tels.

1805

1810

LE PRÉSIDENT :

Tantôt, vous parliez qu'il serait possible d'avoir environ 125 pompiers de façon assez rapide. Mais c'est quoi le temps de réponse à ce moment-là?

1815

M. PASCAL CARON :

Je vais référer à mes confrères qui sont plus au niveau de l'opération. Moi, je suis plus au niveau de l'ingénierie. Monsieur Ostiguy va référer la personne appropriée à ce sujet-là.

1820

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, monsieur Caron.

M. MARC OSTIGUY :

1825

Oui, je pourrais vous référer monsieur Gilbert Prévost.

LE PRÉSIDENT :

1830

Si vous voulez bien avancer, monsieur Prévost, s'il vous plaît.

M. GILBERT PRÉVOST :

1835

Oui, monsieur le président, on a déposé en arrière des pièces. Dans celles-ci, j'ai un exemple d'un acheminement. C'est à l'usine de Gaz Métropolitain, usine de liquéfaction. Et là-dedans, il y a les temps de réponse. Ça donne l'idée de la première... ce qu'on appelle chez nous la force de frappe. C'est composé d'environ 24 pompiers. Ça, c'est l'acheminement normal pour ce qu'on appelle un risque très élevé chez nous. Et ça varie de 3 ½ minutes à 4.7 minutes pour le dernier appareil arrivé sur les lieux. Ça, c'est pour la force de frappe initiale.

1840

Maintenant, si on extrapole ce qu'on appelle les alarmes successives chez nous, je ne les ai pas calculées, ça dépend toujours de la distance des casernes, mais normalement ça varie à l'intérieur d'environ 15 minutes pour l'arrivée complète de tous les véhicules. Et c'est là qu'on a

1845 vraiment alentour de 125 pompiers. Et au besoin, on peut aller jusqu'à 500 pompiers, c'est la force dont on dispose pour l'île au complet, ils sont tous disponibles.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1850

Monsieur Doré, si je regarde de nouveau le schéma qu'il y a là, le taux de radiation va traverser l'autoroute et il peut aller affecter aussi le secteur résidentiel du côté nord de l'autoroute. Exact? Du côté sud, c'est-à-dire. Excusez-moi. Des fois, je me trompe entre le nord et le sud. C'est parce qu'on m'a dit que le nord était par là et non par en haut. Mais en tout cas.

1855

M. CLAUDE DORÉ :

Votre question, monsieur le président, c'est?

1860

LE PRÉSIDENT :

Ma question est à savoir, votre radiation thermique va aller affecter évidemment le secteur résidentiel aussi de l'autre côté si jamais il y a explosion, une rupture complète avec ignition.

1865

M. CLAUDE DORÉ :

Permettez-moi de rappeler que la probabilité d'explosion complète est très faible. Nous l'avons démontré lors de notre étude de risques.

1870

Mais si jamais elle arrive, effectivement, le plan qui a été déposé là est justement pour délimiter les zones de radiation maximale qui vont être atteintes dans les premières secondes de l'événement. Et effectivement, dans les premières secondes de l'événement, le quartier situé au sud va être atteint. Mais rapidement, cette zone d'impact va diminuer et tenter de se rapprocher près de la source.

1875

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce qu'il y a possibilité d'inflammation, à ce moment-là, de ces résidences-là du côté sud de l'autoroute?

1880

M. CLAUDE DORÉ :

1885 Puis-je me permettre, monsieur le président, vous avez ici un nombre d'experts impressionnant qui sont beaucoup plus qualifiés que moi pour répondre à ce genre de question. J'aimerais... possiblement que les pompiers sont beaucoup plus experts que Gaz Métro pour répondre à ça.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1890 Monsieur Ostiguy peut-être va nous parler un peu de l'historique. Est-ce qu'il y en a eu à Montréal de ce type d'événement là?

1895 Il y a quand même un réseau important gazifère sur l'île de Montréal. Est-ce qu'à votre connaissance, il y a eu des événements importants de rupture ou d'explosion dus non pas nécessairement à un petit réseau de distribution à l'intérieur des maisons où il y a parfois des accidents, mais on parle quand même de grosses conduites?

M. MARC OSTIGUY :

1900 Écoutez, par expérience, je vais mettre à profit mes 27 années d'expérience, je dois vous dire que les ruptures de conduites majeures se situent dans les petites conduites. Ça peut dégénérer.

1905 Par exemple, je me souviens, sur la rue Jean-Talon et Saint-Hubert, je crois, si je ne me trompe pas, Papineau... Saint-Denis et Jean-Talon, notre vaste expérience, c'est une fuite de gaz d'une conduite maîtresse, mais d'alimentation domestique, de 4 pouces et le gaz s'est mis à sortir puis avec un gros sifflement, évidemment. Et suite à ça, bien, ça a créé un genre de... par un panneau afficheur. Il y avait de l'électricité, il y avait justement de l'éclairage. Et là, bien, ça a créé juste l'étincelle pour provoquer un incendie, une flamme et la flamme s'est propagée dans le bâtiment qui était une zone commerciale. Donc, ça a créé un incendie important. Et là, ça a nécessité plusieurs alertes au niveau des incendies.

1910 Mais pour vous dire, des conduites comme on nous présente présentement, non, on n'a pas eu aucun événement, à ma connaissance, qui est de cette envergure-là.

1915

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1920 Donc, on comprend de votre intervention que le risque n'est pas juste limité nécessairement à la grosseur de la conduite ou autre, c'est l'environnement. C'est les possibilités d'ignition qu'il peut y avoir.

M. MARC OSTIGUY :

1925 Oui, absolument, tout ce qui est possibilité d'ignition. Et c'est pour ça que lorsqu'on a à intervenir suite à une fuite de gaz, on s'assure d'éviter qu'il y ait justement toute source d'ignition possible, parce qu'on sait que la plage d'inflammabilité se situe entre 5 % et 15 % de concentration. Donc, c'est très peu et c'est là qu'il y a une possibilité d'inflammation.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

1930

Pour un service comme le vôtre, de voir arriver dans un secteur en partie habité, il y a juste un secteur plus particulier, qu'est-ce que ça implique? Est-ce que ça implique un changement au niveau des façons de faire ou au niveau du personnel disponible, de la prévision, un peu comme vous disiez tout à l'heure, d'avoir une possibilité d'alimentation en eau rapide?

1935

Est-ce que nécessairement, par exemple, avec l'arrivée d'un projet comme celui-là pour le secteur résidentiel où, entre autres, est situé monsieur Dumouchel, est-ce qu'il y a des façons de faire différentes qui doivent se mettre en branle?

1940

M. MARC OSTIGUY :

Je pense qu'il y a deux éléments importants. Un, c'est un très bon forum à expliquer aux citoyens du secteur quels sont les dangers et les risques à connaître; d'informer toute la population qui sont à risque dans le secteur où est-ce que la canalisation serait installée; et aussi, d'établir des plans d'intervention en particulier d'attaque avec les gens qui nous côtoient, autrement dit le générateur; et aussi, de s'assurer qu'on a une alimentation en eau tout le long de ces canalisations pour être en mesure d'intervenir à tout point de rupture. Donc, à partir de là, il faudrait regarder ça sous un autre angle aussi là-dessus, oui.

1945

1950

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Donc, dans le secteur qui nous concerne actuellement, est-ce que, effectivement, vous avez un réseau de canalisation qui permettrait en eau ou...

1955

M. MARC OSTIGUY :

Actuellement, il faudrait le bonifier, évidemment. S'il fallait qu'on installe toutes ces conduites-là, il y a des endroits qu'on n'a pas de distribution en eau et ça prendrait l'alimentation à relais, oui, évidemment, oui.

1960

LE PRÉSIDENT :

Si j'ai bien compris, dans le secteur en question, il n'y a pas d'alimentation en eau?

1965

M. MARC OSTIGUY :

Sur tout le territoire qu'on a à couvrir dans ça, il y a des endroits, parce qu'il y a des endroits où est-ce que c'est... il y a des parcs. Il y a des endroits où c'est des zones industrielles. Mais tout ce qui est résidentiel, oui, on a une alimentation présentement. Mais si on parle de toute la longueur où on prévoit de faire le rallongement ou prolongement, il y a des endroits qui sont névralgiques et ça nous prendrait beaucoup plus d'alimentation en eau qu'on a présentement.

1970

LE PRÉSIDENT :

1975 Merci.

Monsieur Dumouchel, ça vous convient?

M. GUY DUMOUCHEL :

1980 Ça répond à ma question. Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

LE PRÉSIDENT :

1985 Merci, monsieur Dumouchel. On est là pour ça.

Maintenant, je demanderais madame Loubert, s'il vous plaît.

Mme NICOLE LOUBERT :

1990 Est-ce que le tracé qu'on a retenu est réellement le meilleur vis-à-vis les impacts? Est-ce que c'est lui qui présente le moins de risque pour la population?

LE PRÉSIDENT :

1995 Monsieur Doré.

M. CLAUDE DORÉ :

2000 Pour répondre à votre question, madame Loubert, monsieur le président, ce tracé, comme on vous a démontré sur les cartes de présentation générale, c'est le plus court point entre un réseau de transport actuel et le réseau d'alimentation de Gaz Métro. La distance maximale est de 4 kilomètres. Donc, dans l'ensemble du réseau, c'était la façon la plus courte de boucler, de créer ce lien essentiel, un troisième point d'approvisionnement entre un réseau de transport et un

2005 réseau d'alimentation. Donc, nous avons choisi le tracé le plus court.

Et une fois choisi ce tracé, nous avons tenté de minimiser le plus possible les impacts. Nous avons sélectionné des endroits où il y avait le moins d'impacts sur l'environnement, en se plaçant dans une emprise existante d'Hydro-Québec déjà entretenue. Nous avons ensuite positionné le poste le plus près possible afin de minimiser la distance de la haute pression. Et par la suite, nous empruntons les routes publiques ou les rues avec un réseau d'alimentation comme il y en a beaucoup dans la ville de Montréal. Donc, nous avons vraiment fait en sorte de minimiser tous les impacts possibles.

2010

2015 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Doré.

2020

Madame Martel, dans votre analyse actuelle au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce que le tracé retenu par Gaz Métro vous semble le plus adéquat?

Mme NATHALIE MARTEL :

2025

Bon, il y a deux tracés proposés, si on exclut l'analyse qui est faite au niveau des postes. Pour ce qui est des tracés proposés, en termes d'évaluation globale des impacts de l'environnement, pour nous, il nous apparaît clair que le tracé nord est préférable.

2030

Maintenant, je pense que la question de madame Loubert portait plus sur l'aspect risque d'accident et je dois dire que ce n'est pas considéré de cette façon-là. On regarde d'abord de façon globale sur l'ensemble des impacts. C'est ce qui a été fait par le promoteur. Et ensuite sur le tracé retenu, il y a une évaluation des risques d'accident pour voir si c'est acceptable ou non le tracé et quels seraient les impacts associés.

2035

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lefebvre, qu'est-ce que vous en pensez?

2040

M. PAUL LEFEBVRE :

Au niveau des deux variantes, il n'y avait pas de différence par rapport à l'agglomération de résidences. Finalement, la bifurcation se faisait un peu plus à l'ouest de la 40e avenue. Ça fait que pour les risques comme tels, les deux variantes n'avaient pas de différence pour les gens du secteur.

2045

Maintenant, je voulais ajouter qu'on a vérifié le plan préliminaire des mesures d'urgence présenté par l'entreprise. On s'est assurés que le pire scénario était vraiment le pire. Et dans le pire scénario, l'événement se produirait à l'intersection de la 40e avenue. C'est vraiment l'emplacement le pire. Et aussi au niveau des radiations thermiques...

2050

Mais je pense, tantôt la question de monsieur Dumouchel pour son inquiétude portait sur l'emplacement du poste de livraison. Le poste de livraison va avoir un risque d'explosion, de suppression. La conduite comme telle, c'est très rare qu'il y a une explosion d'un gaz non confiné. Ça se produit, mais on parle plus d'une déflagration, la vitesse de propagation est différente.

2055

Pour la radiation thermique, la modélisation qui a été effectuée, lorsqu'on parle de 12 kW/m² ou de 5 ou de 2.3 et qu'on nous parle d'une exposition qui dure quelques secondes, ça ne marche pas. Parce qu'à 2.3, c'est le seuil de douleur; il faut que tu sois exposé 40 secondes de temps à 2.3 pour que tu commences à sentir que ça brûle.

2060 On pourrait, si c'est une exposition de quelques secondes... dans les directives de la
Santé de monsieur Luc Lefebvre, on parle de 9.5 kW/m^2 pendant 8 secondes. Ailleurs, on parle
de 9.5 pendant 6 secondes, c'est le seuil de douleur. Pour le seuil d'autocombustion, 40
2065 secondes, j'ai vu des chiffres de 40 kW/m^2 . 12.5 pendant X temps, je ne sais pas exactement
combien de temps ça peut... c'est le seuil pour faire fondre du plastique. Dans d'autres
documentations, on retrouve des chiffres comme 27 kW pendant 5 à 15 minutes pour
l'autocombustion.

C'est pour ça que lorsque tu prends une boule de feu, puis l'événement ça va être à peu
près ça qui va produire le maximum de radiations, et la boule de feu est d'une durée de quelques
2070 secondes seulement, je pense qu'on parle de 7 à 8 secondes. Et à ce moment-là, au niveau des
planifications d'urgence, le seuil d'effet menaçant la vie, on parle de 25 kW/m^2 pour une boule de
feu d'une durée de moins de 30 secondes. On a une boule de feu qui dure 8 secondes. Donc,
les chiffres, c'est sécuritaire, hautement sécuritaire.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, le scénario qui a été préparé par Gaz Métro est très sécuritaire à ce moment-là?

2080 **M. PAUL LEFEBVRE :**

Effectivement, parce qu'on aura... il y a des secteurs... puis là, à ce moment-là, il
faudrait peut-être refaire les calculs pour vérifier, mais c'est très complexe parce que, là, il faut
faire un peu comme l'intégral de tout ça, intégrer toutes les données de radiation par rapport au
temps pour arriver à une exposition donnée pour un individu situé à telle distance, un individu ou
2085 un bâtiment, et on calcule les équivalents de radiation. On parle à ce moment-là, je pense, en
France, en Europe, on parle de $1\,000(\text{kW/m}^2)^{4/3}$ par seconde. Le seuil de douleur, on ne le
produit pas. D'ailleurs, on n'en parle même pas.

2090 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Peut-être juste spécifier. Quand vous dites: «c'est sécuritaire», c'est en fonction du calcul
de probabilité, c'est-à-dire la fréquence ou l'occurrence de l'événement versus la distance qu'il
peut y avoir, donc le risque que ça puisse arriver. Mais quand ça arrive?

2095 **M. PAUL LEFEBVRE :**

Les gens à 500 mètres n'auront pas le seuil de douleur.

LE PRÉSIDENT :

2100

Mais là, vous parlez toujours du poste de livraison. C'est ça?

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2105

Non.

M. PAUL LEFEBVRE :

2110

Pour toute la conduite.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Toute la conduite.

2115

LE PRÉSIDENT :

Toute la conduite.

M. PAUL LEFEBVRE :

2120

Oui.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2125

Peut-être, monsieur Doré, quelles sont les distances de ces deux îlots de maisons de chaque côté de l'autoroute? Quelles sont les distances des premières maisons jusqu'au gazoduc, entre le gazoduc et les premières résidences?

M. CLAUDE DORÉ :

2130

Madame, comme il est montré sur la carte que nous faisons réapparaître ici, l'îlot de résidences, la première des maisons évidemment va se situer relativement près, on parle de 5 mètres, parce qu'on est dans la rue publique. Donc, la conduite va être installée dans la rue publique et les résidences sont relativement près.

2135

Pour ce qui est de l'autre îlot, comme vous voyez ici, là, nous avons dressé des lignes de l'ordre de 190 mètres ou 195 mètres. Ces distances sont par rapport à la conduite. C'est là où nous déclarons que le risque sur la conduite, même s'il est très peu probable, c'est une inflammation d'un gaz et d'une fuite importante.

2140

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2145 Et là, on comprend qu'on est dans la section de la basse pression. Mais le scénario que vous avez proposé avec les distances de radiation sont les mêmes pour la conduite à basse pression que la haute pression? C'est-à-dire que si l'accident arrivait sur une des deux, ça a exactement les mêmes conséquences?

M. CLAUDE DORÉ :

2150 Exactement, non. Mais à 5 mètres près, c'est la même distance et c'est basé sur le fait que les conduites vont débiter la même quantité d'énergie. Les radiations thermiques sont basées sur la quantité d'énergie brûlée dans un espace-temps et les deux conduites auront la même capacité. Bien qu'une est un 12 pouces et l'autre un 24, elles auront par hasard la même capacité. C'est une question de hasard.

2155

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Le facteur pression n'a pas d'incidence?

2160

M. CLAUDE DORÉ :

C'est la pression et le diamètre, la capacité d'une conduite à amener de l'énergie vers la source de fuite. C'est un calcul hydraulique qui a été fait. La pression rentre en ligne de compte, le diamètre rentre en ligne de compte. Les deux données sont intégrées.

2165

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

C'est ce qui donne la distance avec l'intensité de la radiation.

2170

M. CLAUDE DORÉ :

C'est ce qui donne la quantité d'énergie brûlée par espace-temps, donc tant de mètres cubes de gaz brûlés en tant de secondes et, de ce fait, ça émet de la puissance qui se transforme en radiation.

2175

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2180 À votre connaissance, est-ce que, entre autres dans l'île de Montréal, dans le réseau de gazoduc, est-ce qu'il y a d'autres conduites de même type qui sont à des distances rapprochées comme celle-là de résidences?

M. CLAUDE DORÉ :

2185 Oui, madame. Gaz Métro opère un réseau d'alimentation opérant à 2 400 kPa à travers l'île. Dans la présentation principale, nous faisons l'ossature du réseau de Gaz Métro pour vous expliquer la raison d'être du projet et toutes les conduites qui sont là sont des conduites qui opèrent à 2 400, à des diamètres variables. Ça fluctue, 16, 12 jusqu'à 24 pouces.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2190 Donc, avec la même possibilité d'intensité d'énergie qui pourrait être...

M. CLAUDE DORÉ :

2195 Exactement la même, madame.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2200 Et ça, ce que vous dites, il y a plusieurs endroits à Montréal où ça passe près de résidences ou à près de 5 mètres.

M. CLAUDE DORÉ :

2205 Oui, madame, les conduites étant installées dans les emprises publiques et, à Montréal, les maisons étant construites relativement près de l'emprise publique, la distance de 5 mètres peut être atteinte.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2210 Vous comprenez, monsieur Doré, ce que je n'arrive pas, moi, à comprendre, c'est que vous nous expliquiez tout à l'heure, peut-être qu'il y a un bout que j'ai raté là, vous nous expliquiez tout à l'heure que la différence qu'il y avait entre la possibilité d'installer une conduite à plus haute pression dans certains secteurs, donc vous deviez les construire, entre autres acquérir les terrains et tout ça, et que, par contre, pour ce qui est de la conduite à basse pression, là vous pouviez aller à l'intérieur des emprises de rue. Et vous arrivez aussi avec une présentation sur le risque au niveau, par exemple, de la quantité d'énergie qui est émise lors d'un hypothétique accident; pour les deux sections, c'est la même.

2220 Donc, ce que je comprends, c'est qu'au niveau du risque, il n'y a pas d'obligation ou de contrainte en regard de ce soit de la haute pression ou de la basse pression, pour s'installer n'importe où à Montréal.

M. CLAUDE DORÉ :

2225 Je vais tenter de répondre à votre interrogation, qui est tout à fait valable, parce que c'est un hasard que les distances soient les mêmes. Dans ce cas-ci, c'est le calcul qui le donne. Et je vais y aller comme ça.

2230 La conduite haute pression va opérer à 9 900 kPa. Ça va être un acier qui va être plus en tension que l'autre conduite. Elle va opérer à un taux de contrainte plus élevé à cause de sa pression. Donc, on se devra, parce qu'elle opère à plus haute pression, de mieux la protéger, et c'est pourquoi on la met dans une emprise privée où on contrôle beaucoup mieux les gens qui veulent creuser. Parce que c'est une des causes importantes des bris, c'est les bris par les tiers, les gens qui creusent alentour.

2235 Donc, une conduite qui opère à un plus haut taux de sollicitation présente un risque plus grand de rupture si elle est accrochée fortement. Donc, on va limiter cette possibilité de se faire accrocher en la plaçant dans des emprises privées où on contrôle beaucoup mieux les bris par les tiers. C'est la raison pour laquelle les hautes pressions sont placées et que nous, Gaz Métro,

2240 avons placé cette limite à 3 000 kPa.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2245 Je reviendrai, de toute façon.

LE PRÉSIDENT :

2250 Monsieur Doré, à partir de votre poste de livraison, donc c'est une conduite à basse pression qui vous permet de passer dans une emprise de rue. Exact?

M. CLAUDE DORÉ :

Exact, monsieur le président.

2255 **LE PRÉSIDENT :**

Maintenant, est-ce qu'au lieu de passer par le boulevard Henri-Bourassa, n'y aurait-il pas lieu à ce moment-là de passer par l'autre boulevard? C'est quoi? Maurice-Duplessis, je pense? Par le boulevard Maurice-Duplessis, de passer la conduite par Maurice-Duplessis?

2260

M. CLAUDE DORÉ :

2265 On va regrossir l'acétate pour vous démontrer le tracé qui serait requis. C'est gros. Si vous êtes patient, on peut faire venir une autre photo qui serait plus...

LE PRÉSIDENT :

Oui. J'aime bien visualiser comme il faut.

2270 **M. CLAUDE DORÉ :**

Je pense que c'est mieux. Alors, on tente, ici. Donc, vous dites, nous avons adopté le tracé ici rouge...

2275 **LE PRÉSIDENT :**

Exact.

2280 **M. CLAUDE DORÉ :**

... qui est plus court que le tracé alternatif, qui passerait comme ça, beaucoup plus court. Et ce tracé passerait près d'un autre secteur résidentiel. Donc, pourquoi ne pas prendre le tracé le plus court vu que les deux tracés passent également par des risques de même ordre.

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Et il n'y a pas possibilité, au lieu de continuer jusqu'au bout aller rejoindre la rue Armand-Chaput, de passer peut-être à l'intérieur? Est-ce qu'il y a des empêchements notables qui font en sorte qu'on ne peut pas...

2290

Mettons si vous partez d'ici, vous passez ici comme ça, si vous prenez la rue Maurice-Duplessis, est-ce que vous ne pourriez pas traverser ici quelque part ou quelque part ici, au lieu de se rendre jusque là?

2295 **M. CLAUDE DORÉ :**

Pour répondre à votre question, Gaz Métro considère que quand la pression est rendue à 2 400 kPa, elle est, selon notre vision des choses, sécuritaire, et nous croyons fortement sécuritaire pour emprunter les rues publiques, dans lesquelles nous avons le droit de nous installer. C'est un droit. Nous possédons ce droit-là et nous l'utilisons. Donc, c'est vraiment le tracé. Toutes les conduites de Gaz Métro sur l'île de Montréal, qui opèrent en pression distribution, sont situées dans les emprises publiques. Donc, nous n'empruntons pas de servitude privée pour des conduites opérant à basse pression.

2305 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Madame Loubert, votre autre question.

2310

Mme NICOLE LOUBERT :

Ma première n'est pas entièrement répondue. J'ai demandé de comparer. J'aimerais ça, est-ce que ce serait possible pour continuer la première question de visualiser les risques tout le long du parcours des deux trajets, des deux tracés, au moins les mentionner, s'il vous plaît.

2315

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça a été fait, monsieur Doré?

2320

M. CLAUDE DORÉ :

Pour répondre à la question, suite à l'étude d'environnement et les études d'impact, nous avons sélectionné le tracé de moindre impact. Et comme disait madame Martel du ministère de l'Environnement, c'est suite au choix d'un tracé que l'étude de risques est faite. C'est la procédure que nous suivons.

2325

Donc, nous n'avons pas tracé de carte démontrant les radiations thermiques sur le tracé que nous avons rejeté. Nous ne l'avons pas fait.

2330

Mme NICOLE LOUBERT :

Est-ce que c'est possible, à ce moment-là, si moi je veux l'évaluer par moi-même, de prendre la grille qui est là et tout simplement de la déplacer ailleurs? Est-ce que c'est valable à ce moment-là comme chiffre, par nous, les citoyens.

2335

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doré, est-ce que c'est aussi valable?

2340

M. CLAUDE DORÉ :

Les distances qui sont là, monsieur, les distances qui sont là, effectivement seraient les mêmes avec le tracé qui serait là-bas. C'est simplement que nous, nous avons présenté l'analyse de risques sur le tracé retenu, ce qui est selon la directive. C'est ce que nous avons présenté.

2345

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2350

Mme NICOLE LOUBERT :

2355 Selon l'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact du 27 janvier 2004, ce projet implique peu d'impact permanent sur le milieu, d'une part, parce que le gazoduc est enfoui et, d'autre part, parce que le tracé du gazoduc à haute pression est situé en bonne partie dans une emprise d'Hydro-Québec longeant l'autoroute 40.

2360 Alors, comme il semble que la durée de vie d'un gazoduc puisse atteindre 100 ans, est-ce que les impacts permanents sur le milieu de l'est de l'île ne seraient pas plus importants que les bénéfiques que ça peut... les impacts permanents versus les nuisances.

2365 Donc, est-ce que les nuisances que ça peut apporter par rapport aux bénéfiques, est-ce qu'on pourrait dire que c'est vraiment un plus ou que ça peut être un moins à moyen et long termes, ce projet-là?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doré, vous pouvez répondre à la question?

2370 **M. CLAUDE DORÉ :**

2375 Oui, monsieur le président. Nous pouvons vous démontrer que les bénéfiques de ce projet sont pour la clientèle de Gaz Métro qui consomme du gaz naturel. C'est le moyen d'amener du gaz naturel vers notre clientèle qui le consomme. Nous pourrions, si vous le jugez opportun, vous présenter les impacts positifs de ce projet sur notre clientèle.

2380 Gaz Métro est un distributeur gazier qui a comme mission et devoir de distribuer du gaz naturel aux clients qui en demandent. Donc, nous devons construire un réseau qui soit apte à répondre à cette demande. Et c'est un impact très positif.

Mme NICOLE LOUBERT :

Les impacts négatifs?

2385 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça que je voulais lui demander. Est-ce qu'il y a des impacts négatifs?

2390 **M. CLAUDE DORÉ :**

Les impacts négatifs ont été présentés et la plupart ont été mitigés. Mon collègue peut vous parler des impacts sur l'environnement et de la façon dont nous les avons mitigés

M. CLAUDE VEILLEUX :

2395

Au niveau des impacts sur l'environnement, on en a glissé un mot tout à l'heure lors de la présentation. On se situe déjà dans une emprise existante d'Hydro-Québec, qui est déjà exploitée, entretenue. Donc, on ne crée pas une nouvelle servitude. On utilise une servitude existante. Donc, on n'augmente pas, si vous voulez, à long terme la nuisance qui pourrait être créée sur l'utilisation du terrain futur, comme si c'était une nouvelle propriété, par exemple.

2400

Par exemple, si on était dans le parc-nature ou si on était dans un boisé privé où on planterait une nouvelle servitude, là on augmente, si vous voulez, les nuisances sur le développement du territoire, par exemple. Dans ce cas-là, on est à l'intérieur d'une servitude. On traverse quatre petits cours d'eau intermittents et quelques fossés qui sont à sec en période d'étiage. Le seul impact permanent au niveau environnement, c'est le déboisement du poste de livraison qui, lui, va être une perte nette finalement qui va représenter environ, de mémoire, .5 hectare, grosso modo.

2405

2410

Donc, l'impact permanent du projet au niveau environnement, c'est le déboisement. La construction va durer environ 4 mois. Donc, il va y avoir des nuisances durant la construction aux citoyens, que ce soit l'accès, le bruit ou des nuisances semblables. Mais une fois la construction complétée, la remise en état complétée, le seul impact permanent, c'est le déboisement.

2415

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Veilleux.

Merci, madame Loubert.

On va prendre une pause d'une quinzaine de minutes et on reviendra ensuite.

2420

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2425

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Xavier Daxhelet, s'il vous plaît.

2430

M. XAVIER DAXHELET :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

2435

Bonsoir!

M. XAVIER DAXHELET :

2440 Ma question, c'est surtout une question de sécurité, d'inquiétude qu'on a face à ce projet-
là. Moi, l'inquiétude que j'ai, c'est il y a quand même une grande partie du projet surtout à haute
pression qui longe une autoroute qui est assez achalandée. Même à l'heure de pointe, à partir de
Henri-Bourassa, c'est vraiment bouché tous les jours, de 4 h jusqu'à 5 h quasiment. Puis le
2445 matin, c'est à peu près la même chose. Puis il y a déjà eu des accidents sur l'autoroute 40 ou aux
alentours, je veux dire, sur la voie de service dus à des camions-citernes. Parce qu'il y a quand
même des zones hautement industrielles dans le coin ici, là.

Je veux savoir, est-ce que le fait que c'est juste sur le bord d'une autoroute où est-ce qu'il
pourrait potentiellement y avoir certains accidents et qui ont déjà eu des accidents, est-ce que ça,
ça augmente le risque d'accidents que ça peut... la sécurité du tronçon du gazoduc. Je veux
2450 savoir de combien, le fait que ça longe une autoroute, cela puisse augmenter le facteur de risque.

LE PRÉSIDENT :

Autrement dit, vous voulez savoir si un camion-citerne, par exemple, circulant sur
2455 l'autoroute 40, prend en feu, se déverse...

M. XAVIER DAXHELET :

Oui.

2460

LE PRÉSIDENT :

... ou a un accident, quel impact ça pourrait avoir sur le gazoduc. C'est ça votre
question?

2465

M. XAVIER DAXHELET :

C'est ça, oui, oui.

2470 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Doré.

2475 **M. CLAUDE DORÉ :**

Monsieur le président, la question est que si un camion-citerne se déverse, prend feu,
est-ce que ça pourrait impacter la conduite?

LE PRÉSIDENT :

2480

Exact.

M. CLAUDE DORÉ :

2485

La conduite va être enterrée à 1.2 mètre sous la roche, sous la terre et on ne pense pas qu'un feu va venir endommager la conduite.

LE PRÉSIDENT :

2490

Est-ce que le gaz... en fait, si on prend, par exemple, un camion-citerne transportant du pétrole prend en feu, le pétrole qui circule, est-ce qu'il peut s'insérer dans le sol suffisamment pour aller impacter la conduite? Non? Oui?

M. CLAUDE DORÉ :

2495

Ma réponse est non. Parce que si jamais du pétrole pénètre, il n'y aura pas de feu qui va pénétrer. Le feu va toujours demeurer en surface et c'est la distance du feu jusqu'à la conduite qui est importante, d'après ma connaissance thermodynamique.

2500

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2505

Est-ce que c'est la même chose pour le poste de livraison? C'est-à-dire que vous dites qu'il n'y aurait pas d'impact, il y a peu d'impact possible s'il y avait un accident, par exemple, avec un camion-citerne qui exploserait, qui prendrait en feu ou qui exploserait. Parce que la conduite, elle, est enterrée, le risque est presque nul qu'il y ait un impact. Mais est-ce que c'est la même chose pour le poste, si ça arrivait à côté du poste?

2510

Autrement dit, est-ce que dans l'étude de risques que vous faites, il y a un élément qui tient compte d'un accident extérieur et non pas qui provient de la conduite elle-même, mais qui pourrait -- en fait, un tiers circulant sur l'autoroute, pour le poste.

M. CLAUDE DORÉ :

2515

Pour répondre spécifiquement à votre question, on peut représenter les photos, mais à l'endroit où est situé le poste, nous passons sous la voie de circulation. Donc, l'autoroute est en contrebas du poste de livraison. Il y a une bonne différence au point de vue d'élévation. Donc, si jamais un camion tente de dérapier, il va frapper des murs de pierre dans cet endroit-là. Donc, nous sommes protégés de par le fait que le poste de livraison va se situer plus haut que l'autoroute.

2520

LE PRÉSIDENT :

À combien de mètres?

2525 **M. CLAUDE DORÉ :**

L'évaluation rapide de nous deux qui avons visité le site plusieurs fois, évaluation rapide, c'est 5 mètres, à vue d'oeil.

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Et si au lieu d'être sur l'autoroute 40, le même camion-citerne se trouve sur la voie de service et passe vraiment à proximité du poste de livraison et, par hasard, ça explose, quel impact ça pourrait avoir sur votre poste de livraison? Est-ce que vous comprenez ma question? Oui?

2535

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Autrement dit, est-ce qu'il peut y avoir un effet domino ou si la structure même du poste fait qu'il n'y en aurait pas?

2540

M. CLAUDE DORÉ :

Après consultation, nous vous rappelons que même sur la voie de service, nous sommes à un minimum de 11 mètres jusqu'à 35 mètres, cachés en arrière des arbres, donc à une distance relativement importante, première des choses. Et deuxièmement, l'impact d'une explosion serait possiblement -- les bâtiments qui protègent nos postes de livraison pourraient subir des dommages. C'est mon opinion.

2545

La tuyauterie étant de fort diamètre et très solide, je pense résisterait à des bons impacts. Je n'ai pas dit que ça résisterait à tout, mais ça résisterait à des bons impacts.

2550

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci, monsieur Doré.

2555

J'aurais peut-être une question pour monsieur Caron, je ne sais pas si vous pouvez répondre. Dans l'éventualité où un camion-citerne explose sur l'autoroute 40, à proximité du poste de livraison, la déflagration, qu'est-ce que ça pourrait entraîner comme conséquence?

2560

M. PASCAL CARON :

Bien, il va y avoir une surpression avec la pression qui va se créer, mais je ne crois pas que ça devrait endommager outre mesure les installations comme telles. J'ai l'impression que les

2565 installations vont être construites selon les normes en vigueur, tant au niveau des structures d'acier ou au niveau du Code de construction. Donc, ça devrait quand même être structurellement stable, prêt à recevoir un nombre de chocs, que ce soit pour une augmentation de pression par une explosion. Puis il faudrait peut-être voir s'ils vont avoir des éléments d'autoprotection si jamais on parle d'une radiation.

2570 On parle d'un incendie, d'un camion qui se déverse, l'essence ou autre. Il y a un combustible, il y a une flamme, un peu comme ce qu'on a vu avec le conduit comme tel. Il faudrait juste s'assurer que tout ça, qu'il y ait une protection au niveau de la résistance au feu comme telle soit par des gicleurs extérieurs ou soit simplement par une résistance au feu des matériaux en place.

2575 S'il y a un danger, étant donné la proximité de la voie ferrée, il faudrait regarder les éléments qu'ils ont regardés, qu'est-ce qu'ils vont mettre en place comme mesures de protection incendie toujours.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

2585 Monsieur Daxhelet, votre deuxième question.

M. XAVIER DAXHELET :

2590 Oui. Bien, moi, ce serait aussi l'impact de la ligne à haute tension en tant que telle, qui est quand même juste à côté. Bon, je sais bien que le gazoduc est enterré, mais est-ce que aussi, advenant des fuites, je ne sais pas d'où ça pourrait venir, mais peu importe, est-ce que le fait qu'il y ait une ligne à haute tension qui n'est pas loin, est-ce que ça peut jouer aussi sur les risques de sécurité?

2595 **LE PRÉSIDENT :**

2600 Monsieur Awad, au niveau de la question que monsieur Daxhelet a formulée, est-ce que chez vous, chez Hydro-Québec, vous avez analysé les risques potentiels qu'il y aurait advenant une rupture de la conduite? Qu'est-ce que ça peut entraîner comme effet sur les lignes d'Hydro-Québec?

M. RAY AWAD

2605 On n'a pas étudié en profondeur l'impact nécessairement avec le nombre de kilowatts par mètre carré qu'on a. Sauf que c'est sûr, s'il y a une boule de feu à proximité d'une ligne, on va avoir dilatation des conducteurs, parce que les conducteurs sont en aluminium. S'ils dépassent la température normale d'exploitation, qui est 95EC, elle peut toujours dilater un peu plus et finalement on va avoir des courts-circuits.

2610 L'autre point aussi, on a un plan d'urgence. Normalement, quelqu'un qui va voir une
boule de feu, il va appeler le 911, les pompiers et on a un plan d'urgence pour mettre la ligne hors
tension automatiquement. C'est sûr, on peut perdre le conducteur, mais ce n'est pas la fin du
monde. Le poste est alimenté par plusieurs lignes, autres lignes aussi que la ligne 315. Alors, on
est capables d'alimenter le secteur en distribution par d'autres lignes à haute tension.

2615 Comme je dis, si la température augmente, on va perdre quelques conducteurs qui vont
fondre à la température qui dépasse, disons, 200E ou 300E. Mais on n'a pas fait l'analyse
exactement avec le... parce qu'on est en distance aussi de 19 mètres à partir de la conduite.
Alors, à cette distance-là, je ne suis pas l'expert dans les calculs c'est quoi la température qui va
2620 être à 19 mètres de conduite si la boule de feu existe vis-à-vis la conduite de gaz.

Alors, l'ingénieur en incendie peut nous dire exactement c'est quoi la température qui peut
exister à 19 mètres à partir d'une boule de feu causée par une rupture de conduite.

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à ça, monsieur Caron?

M. PASCAL CARON :

2630 Non. La seule chose, on parle d'une boule de feu, mais ce qui est important, c'est de
voir en premier s'il y a une rupture, il va y avoir comme un soulèvement de la terre où le tuyau est
enterré, parce que c'est un gaz sous pression comme tel. Donc, le gaz sort sous pression, la
terre est projetée. Ça fait comme une espèce de cratère, le gaz est libéré. Dès qu'il y a statique
2635 ou autre, le gaz s'enflamme; à ce moment-là, il y a une première boule de feu qui est faite.
Après ça, on a un jet de flamme. Il faut plus voir ça comme une espèce de chalumeau, qui est
une grande flamme qui monte très haut.

2640 19 mètres, bon, ça se calcule. Je suis sûr qu'on est capable de calculer les températures
de dilatation puis l'énergie comme telle que cette flamme-là va générer, puis l'impact que ça peut
avoir. Mais je suis surpris, est-ce que les lignes sont situées à 19 mètres de la fameuse flamme
qui serait générée? Est-ce que c'est le cas?

2645 Ce n'est pas ce que j'ai cru voir dans les documents. Mais il faudrait en tout cas regarder,
s'assurer de l'impact sur les lignes à haute tension qu'Hydro-Québec possède. Ça fait partie des
critères que Gaz Métropolitain et TQM doivent regarder par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

2650 Monsieur Doré, la conduite est située à combien de mètres de la ligne de haute tension?

M. CLAUDE DORÉ :

La conduite se situe environ à 22 mètres du pied des pylônes.

2655

LE PRÉSIDENT :

À 22 mètres du pied des pylônes. Et est-ce que vous avez analysé les impacts que pourrait avoir une boule de feu ou un feu en chalumeau sur cette ligne à haute tension?

2660

M. CLAUDE DORÉ :

Lors de nos discussions avec Hydro-Québec, quand nous avons présenté le projet, Hydro-Québec nous a demandé de s'éloigner le plus possible du pied des pylônes, afin d'être le plus loin possible tout en demeurant dans l'emprise, et c'est ce que nous avons fait. Donc, nous avons minimiser les impacts potentiels en s'éloignant le plus possible.

2665

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Doré.

2670

Monsieur Awad, donc, il n'y a pas eu d'analyse chez vous de faite par rapport à l'installation de la conduite, sur les impacts que ça pourrait générer?

2675

M. RAY AWAD :

Pour l'impact, on a des études. Ça, c'est au niveau du système de protection cathodique que Gaz Métro doit installer sur leurs conduites de gaz. Mais ça, ça va se faire dans la phase ingénierie, qui est entamée dans le moment par Gaz Métropolitain. Mais on n'a pas évalué l'impact en réalité d'explosion, en boule de feu, avec le nombre de kilowatts par mètre carré qui a été mentionné dans le rapport.

2680

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous entendez procéder à l'évaluation de cet impact-là?

2685

M. RAY AWAD :

Probablement on peut le demander à Gaz Métropolitain, vu que la source de...

2690

LE PRÉSIDENT :

De la problématique.

2695 **M. RAY AWAD :**

... de la problématique est de l'autre côté. Alors, je ne sais pas s'ils l'ont d'un consultant, parce que ça prend quelqu'un vraiment qui se connaisse très bien dans la thermodynamique. Je vois monsieur Caron, on a discuté dans le *break* aussi, parlé que la température peut... l'impact du feu, normalement ça baisse assez rapidement, on verse à la distance ou puissance de 4. Alors, ça descend assez rapidement.

Alors, avec 19 mètres, je ne pense pas qu'on va avoir de gros problèmes ou des problèmes majeurs pour la ligne électrique. Mais on peut demander de faire une étude détaillée.

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on peut prendre pour acquis que Hydro-Québec va demander à Gaz Métro de procéder à cette analyse-là?

2710 **M. RAY AWAD :**

Oui.

2715 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Awad.

2720 **M. XAVIER DAXHELET :**

Moi, ma question, c'était surtout, pas seulement savoir est-ce que la boule de feu va affecter les lignes à haute tension, mais plutôt l'inverse. S'il y a une fuite de gaz sur la haute pression, s'il n'y a rien qui génère d'étincelle, bien, il n'y a pas nécessairement explosion. Donc, on peut peut-être régler le problème sans explosion. Mais si justement le fait qu'il y ait des lignes à haute tension à proximité, est-ce que ça ne va pas augmenter le risque d'explosion que s'il n'y avait pas.

On parlait tantôt sur la rue Jean-Talon qu'il y avait... c'est un panneau électrique qui a fait l'étincelle. Donc, s'il n'y avait pas eu de panneau électrique, il n'y aurait peut-être pas eu d'explosion. Je veux savoir, est-ce que les lignes de haute tension augmentent le risque que s'il n'y en avait pas.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

2735 Monsieur Doré.

M. CLAUDE DORÉ :

2740 Monsieur le président, quand nous avons demandé la permission à Hydro-Québec de s'installer dans son emprise, nous avons rencontré les gens d'Hydro-Québec qui nous ont permis de s'installer dans leur emprise.

2745 Je veux juste rappeler que si nous n'étions pas dans leur emprise, nous serions possiblement à 3 mètres plus loin, parce que leur emprise finit à 3 mètres de là. Donc, je ne pense pas que 3 mètres peuvent faire une différence à ce point. Donc, si nous sommes dans leur emprise, c'est pour minimiser les impacts, parce que l'autre chemin était dans un parc, ce que nous voulions éviter.

LE PRÉSIDENT :

2750 Monsieur Doré, ce n'est peut-être pas tout à fait la question de monsieur Daxhelet. Monsieur Daxhelet veut savoir si la présence de lignes à haute tension peut générer une inflammation en cas de rupture et quel est le pourcentage de...

2755 **M. XAVIER DAXHELET :**

Supplémentaire.

LE PRÉSIDENT :

2760 Supplémentaire, effectivement. Merci.

M. CLAUDE DORÉ :

2765 Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de répondre présentement à cette question. Il va falloir qu'on procède à des analyses sans doute avec Hydro-Québec. Donc, je ne peux pas répondre à cette question ce soir.

LE PRÉSIDENT :

2770 Ça peut aller à quand, monsieur Doré, la réponse en question?

M. CLAUDE DORÉ :

2775 Nous devons consulter les experts d'Hydro-Québec pour être en mesure de trouver cette question. Nous allons le faire dans les meilleurs délais.

LE PRÉSIDENT :

2780 Et vous allez déposer...

M. CLAUDE DORÉ :

Absolument.

2785

LE PRÉSIDENT :

Ces informations-là seront déposées dans les sites et également sur le site Internet de la commission.

2790

Mme CATHERINE PINEAU :

Monsieur le président, si je peux me permettre, je pourrais donner un élément de réponse.

2795

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, madame Pineau.

2800

Mme CATHERINE PINEAU :

Le gaz, pour qu'il y ait une étincelle, il faut qu'il y ait entre 5 % et 15 % de gaz dans l'air. Puis comme on le sait, le gaz naturel est plus léger que l'air, donc se disperse très rapidement dans l'air. Pour qu'il y ait entre 5 % et 15 % de gaz au niveau des lignes à haute tension, ce serait très très peu probable, sinon impossible rendu à cette hauteur-là.

2805

Donc, le fait que les lignes de haute tension soient au-dessus du gazoduc, on n'aurait pas les concentrations de gaz nécessaires pour avoir une explosion à cette hauteur-là.

2810

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Pineau.

Merci, monsieur Daxhelet.

Monsieur Vincent Marchione.

2815

M. VINCENT MARCHIONE :

Alors, c'est encore le Comité de vigilance. Monsieur le président, j'aimerais avoir, s'il vous plaît, la dernière acétate, celle qui démontre le risque, le pire risque. Oui, c'est ça.

2820

C'est pour montrer que, à la fin du grand cercle, on voit du côté droit, c'est le chemin de fer. Et vous savez que dans cette ligne de chemin de fer, il y a une grande circulation et c'est du transport de matières toxiques, matières dangereuses, de l'essence. Autrement dit, c'est des bombes ambulantes.

2825

Alors, ma question, c'est: est-ce que le risque, disons s'il y a un déraillement et explosion de matières dangereuses, est-ce que le risque a été évalué sur l'impact vis-à-vis le poste, le poste de gaz qui va être construit?

2830

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doré.

2835

M. CLAUDE DORÉ :

Monsieur le président, juste pour vous rappeler, la distance qui sépare la voie ferrée du poste, c'est environ 220 mètres. Nous l'avons calculé avec les cercles jaunes, dont le rayon est justement 220 mètres. Donc, il faudrait que l'explosion puisse projeter des débris ou des éléments importants jusqu'à cette distance pour pouvoir impacter le poste.

2840

Et comme j'ai répondu tout à l'heure, le poste, c'est quelques petits bâtiments bien construits avec des structures d'acier permettant de résister à certains impacts, et de la tuyauterie de fort diamètre qui, elle, résiste à de forts impacts. Puis si jamais ça déclenche, on a des éléments de sécurité qui vont pouvoir fermer le gaz. Donc, on a une bonne capacité à recevoir des impacts. Et si jamais ça brise, on a des capacités à arrêter le gaz.

2845

LE PRÉSIDENT :

Lorsque vous parlez de capacité à arrêter le gaz, c'est des capacités automatiques ou des capacités manuelles?

2850

M. CLAUDE DORÉ :

C'est toujours les mêmes capacités d'arrêt de gaz dont nous parlons depuis le début, c'est-à-dire une vanne de haut débit au début du projet, une vanne de haut débit à la sortie du poste et une vanne de haut débit à 3 kilomètres déjà existante que nous allons modifier.

2855

Donc, nous avons trois capacités d'arrêt de gaz que si on peut associer le bris au poste à un bris de pipeline, parce que ça va finir par un bruit de pipeline si jamais ça se produit, nos deux sites actifs vont répondre.

2860

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est une réponse automatique, finalement.

2865

M. CLAUDE DORÉ :

2870 C'est une réponse automatique et non liée à un système informatique. C'est des systèmes
mécaniques relativement simples qui déclenchent quand ils lisent une basse pression. Ce sont
des ressorts qui vont faire opérer un cylindre de gaz comprimé qui va fermer la vanne. C'est hyper
simple et non dépendant d'un lien téléphonique ou des choses comme ça.

LE PRÉSIDENT :

2875 Merci, monsieur Doré.

Oui, monsieur Marchione.

M. VINCENT MARCHIONE :

2880 Pour la protection des citoyens, il faut toujours voir les pires scénarios. Mon pire scénario,
ce serait que quelques wagons d'essence explosent. Alors, les 200 mètres vont être vite
couverts par les flammes et tout ça, et ça va se rendre au poste.

2885 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais demander à monsieur Caron ou...

M. MARC OSTIGUY :

2890 Monsieur le président, oui, c'est ça, on a monsieur Yves Thibault qui est chef aux
opérations en sécurité civile. Il a fait plusieurs scénarios. Il pourrait peut-être vous en présenter.

LE PRÉSIDENT :

2895 Allez-y, monsieur Thibault.

M. YVES THIBAULT :

2900 Ce qui est difficile à répondre à la question de monsieur Marchione, c'est qu'il faudrait
considérer à peu près 50, 60, 70 risques qui viendraient avoir un impact sur les installations de
Gaz Métropolitain. Alors, lequel qu'on choisit? Est-ce qu'on prend un avion qui tombe là-dessus?
On prend un wagon d'essence qu'il faudrait demander au Canadien National ou au Canadien
Pacifique de dire de modéliser un accident de wagon d'essence, un wagon de propane et tout ça?
2905 Bon, ça, c'est une chose.

Une deuxième chose. La station, en tout cas, pour nos incendies, ce que monsieur
Caron disait tout à l'heure, il y a des normes de construction par rapport au cubicule, à l'édicule de
ça qui, étant donné que c'est des matières inflammables, doivent respecter des résistances au

2910 feu assez grandes. Bon, à la distance qu'il y aura là, sûrement, on est pas mal sûrs que le bâtiment comme tel sera la barrière maîtresse de protection pour les équipements à l'intérieur. Est-ce que les impacts seraient à zéro risque? Je ne crois pas. Est-ce qu'il y aurait des impacts à détruire les installations? Je ne crois pas non plus.

2915 La réponse, c'est qu'il faudrait prendre chacun des produits qui passent là et faire une étude de risques pour chacun des produits, pour savoir les rayons d'impact de chacun des produits dans le temps, que s'il passe vis-à-vis là à un moment donné, à un moment précis, qu'est-ce qui se produirait. Bien, là, on s'en irait avec des études là, je pense que, l'an prochain, on n'aurait pas les réponses non plus.

2920 Je pense que la réponse la plus honnête qu'on peut donner: est-ce que le risque est à zéro ou non? Bien, si vous me dites: «Si un avion tombe là», bien, écoutez, tout le monde est dans la misère. Je m'excuse, c'est ça la réponse. Tout le monde est dans la misère, mais il faut tout mettre ça en relation.

2925 Je pense que c'est la réponse qu'on peut donner. Le risque est faible, mais il y a toujours une partie de risque, mais qui appartient aux transporteurs avec le nombre de produits qui passeraient par là.

2930 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

2935 J'aurais peut-être une petite question. Quand vous parlez, parce que vous disiez tout à l'heure il y aurait probablement des contraintes ou des exigences, pour ce qui est des incendies, en regard de la construction même du bâtiment, en termes de protection. Mais comment ça fonctionne? Est-ce que c'est la Ville elle-même, de par son Service aux incendies, qui exige, lors
2940 d'une construction ou d'un projet, certains critères ou normes de bâtiments?

Autrement dit, dans le projet qui nous est présenté, est-ce qu'à un moment donné, vous autres, vous évaluez ça puis vous dites: «Bien, pour être conforme, pour minimiser le risque, nous, on exige telle chose» ou est-ce que vous rentrez dans le processus?

2945 **M. YVES THIBAUT :**

Il y a des règlements qui existent quand on présente un plan en construction, c'est selon le Code du bâtiment du Québec, et chacun des bâtiments est classé selon ses risques: les
2950 risques A, qui sont les bâtiments publics, les bâtiments industriels, bâtiments commerciaux. Dans les bâtiments industriels, vous avez du F1, F2, F3; F1 qui est le plus dangereux, des bâtiments qui sont classés avec des matières dangereuses.

2955 Et selon la superficie du bâtiment, on demande une résistance au feu, une résistance structurelle du bâtiment. Par exemple, au lieu d'être construit avec une ossature de bois ou une... bon, les codes vont exiger que ce soit une ossature en acier, une structure en acier, avec des murs en maçonnerie plutôt que des murs en bois.

2960 Donc, dans ce cas-là, je présume que c'est du F1, qui est résistant au feu, au moins de deux heures. Donc, on a un feu, on parle d'un feu direct, à proximité. Donc, le bâtiment devrait résister au feu au moins de deux heures et avec une résistance structurelle aussi. Donc, il faut qu'il soit incombustible, donc qu'il ne brûle pas, et aussi avoir une résistance donc qui n'aurait pas de déformation structurelle pour au moins deux heures. Après ça, bien, c'est un bunker en béton.

2965 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

Merci.

2970 **M. YVES THIBAUT :**

C'est régi par le Code du bâtiment et selon la nature du bâtiment.

LE PRÉSIDENT :

2975 Donc, monsieur Doré, est-ce que ça correspond, la structure va correspondre à la norme F1? Mais ce n'est pas la formule 1, là, c'est une autre F1.

M. CLAUDE DORÉ :

2980 La structure du bâtiment va être en acier, avec revêtement d'acier, donc répondant à une bonne résistance au feu.

LE PRÉSIDENT :

2985 Merci.

M. VINCENT MARCHIONE :

2990 Comme deuxième question, j'aimerais savoir quelle sorte de technologie qui sera employée pour construire le poste et d'où elle vient. Est-ce qu'elle vient des États-Unis? Et puis un nom, si le promoteur peut mettre un nom sur cette technologie.

LE PRÉSIDENT :

2995 Si je comprends votre question, monsieur Marchione, vous demandez s'il y a une technologie spécifique pour la construction d'un plan de réception, un poste de livraison de gaz. C'est ça?

M. VINCENT MARCHIONE :

3000 Puis c'est laquelle qu'ils vont employer et puis d'où elle vient. Est-ce qu'elle vient des États-Unis? Est-ce qu'elle vient d'Europe? J'aimerais savoir ça.

LE PRÉSIDENT :

3005 Parfait. Est-ce que ça va?

M. CLAUDE DORÉ :

3010 Oui, ça va. La technologie qui va être suivie, c'est celle qui répond au Code canadien de construction des installations gazières, le Z662, qui est un code canadien qui régit ce type d'installation là, et nous suivons toutes les recommandations et exigences de ce code. Et les bâtiments seront construits en suivant le Code canadien des bâtiments. Donc, tous les codes qui s'appliquent seront suivis comme toujours dans tous nos projets.

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est en fonction de l'Office national de l'énergie. C'est ça? À partir des exigences de l'Office national de l'énergie?

3020 **M. CLAUDE DORÉ :**

Le poste de livraison ne sera pas sous les exigences de l'Office national de l'énergie, mais l'Office national de l'énergie réfère par la loi au code que je viens de nommer.

3025 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci, monsieur Doré.

3030 **M. VINCENT MARCHIONE :**

Puis est-ce que la technologie est produite au Canada?

LE PRÉSIDENT :

3035

Bien, c'est une technologie, ce sont des normes de construction, les normes, et en fonction de code spécifique qui est exigée, mais il n'y a pas de technologie. Il n'y a pas une technologie européenne, je pense, comme il y a une...

3040

Est-ce qu'il y a une technologie européenne ou américaine ou africaine, je ne sais pas?

M. CLAUDE DORÉ :

3045

La technologie qui va être suivie est celle qui est exigée par les codes canadiens. Je ne peux pas nommer la technologie. C'est de la construction mécanique de tuyauterie et la construction de bâtiments comme partout ça se fait au Canada.

LE PRÉSIDENT :

3050

Merci, monsieur Doré.
Merci, monsieur Marchione.
Madame Bibeau, s'il vous plaît.

Mme SYLVIE BIBEAU :

3055

Donc, dans le rapport du projet de gazoduc entre Lachenaie et le réseau PNGTS, le gazoduc déjà existant dans le parc-nature, ce rapport, il est écrit:

3060

«Autrefois, la mise en place d'un grand équipement linéaire se réalisait en fonction de deux facteurs dont, entre autres, le lien à établir entre le point d'origine et de destination par le tracé le plus court. Les paramètres à considérer aujourd'hui...»

– ça, on est en 1997 –

«... sont plus nombreux. Ils incluent les risques environnementaux, l'impact sur le paysage et les exigences relatives à la qualité de vie et à la sécurité des populations.»

3065

Donc, pouvez-vous affirmer que le choix de l'emplacement du poste de raccordement a été fait dans l'optique des divers paramètres mentionnés en 97 pour l'éventualité d'un raccordement au réservoir de gazoduc Métro ou bien en fonction du plus court tracé entre le gazoduc TQM et Gaz Métro?

3070

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doré.

3075 **M. CLAUDE DORÉ :**

Monsieur le président, nous avons suivi toutes les exigences qui étaient déjà mentionnées dans le rapport de TQM, et possiblement mieux, parce que ce pipeline a été construit en 97. Sans doute que d'autres études se sont rajoutées à ça depuis ce temps-là et le projet que nous
3080 présentons aujourd'hui répond à toutes ces exigences-là. Tous les aspects ont été considérés. La liste est présentée dans notre étude d'impact et est fort complète.

LE PRÉSIDENT :

3085 En fait, la question de madame Bibeau, c'est à savoir est-ce que tous les impacts environnementaux ont été très bien analysés et est-ce que ça répond finalement à l'objet du projet, c'est-à-dire que, bon, peut-être pas choisir le tracé le plus court, mais surtout de choisir un tracé où les impacts environnementaux sont le moins molestés.

3090 **M. CLAUDE DORÉ :**

Je vais demander à monsieur Veilleux de décrire le processus par lequel il en est arrivé à choisir ce tracé de moindre impact.

3095 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Pour ce projet-ci, comme pour le projet de Gazoduc TQM, la méthodologie employée est semblable. Donc, il y a une procédure d'entonnoir. Donc, on débute avec quand même une zone à l'étude assez large, on réduit progressivement vers le tracé de moindre impact et, d'après
3100 nous, le tracé qu'on a actuellement, c'est le tracé de moindre impact. On ne crée aucune nouvelle servitude; on utilise les servitudes existantes. Il n'y a pas de milieu boisé exceptionnel ou d'écosystème exceptionnel. Donc, on considère que c'est le tracé de moindre impact, oui.

LE PRÉSIDENT :

3105 Quand vous parlez de milieu boisé, à part la localisation du poste de livraison, ailleurs sur le parcours, est-ce que vous traversez des milieux boisés?

M. CLAUDE VEILLEUX :

3110 Il y a un petit îlot boisé en bordure de l'autoroute 40 et de l'emprise d'Hydro-Québec, il y a peut-être l'équivalent d'une dizaine d'arbres, des peupliers faux trembles, de mémoire, qui sont juste en bordure de la clôture et de l'emprise. C'est le seul endroit, par la suite, où on peut retrouver du boisé.

3115

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3120 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

On s'est écarté de ma question. Ma question, c'était, en 97, le choix de l'emplacement du poste de raccordement a-t-il été fait dans l'optique des divers paramètres qui ont été mentionnés pour l'éventualité d'un raccordement au réservoir de Gaz Métro ou bien si ce choix a été fait en fonction du plus court tracé entre le gazoduc et Gaz Métro?

3125

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est parce que là, vous mêlez peut-être deux...

3130

Mme SYLVIE BIBEAU :

C'est le choix de l'emplacement.

3135 **LE PRÉSIDENT :**

Le choix de l'emplacement. Mais je pense que vous réferez finalement au projet de PNGTS, c'est ça, un projet de TQM qui transporte le gazoduc jusqu'au réseau de PNGTS. Et là, ce que vous voulez savoir finalement, c'est l'endroit du poste de livraison qui va être construit actuellement. C'est ça?

3140

Mme SYLVIE BIBEAU :

Le choix de l'emplacement du poste de raccordement au gazoduc déjà existant. Il y a un poste de raccordement qui a été mis là présentement.

3145

LE PRÉSIDENT :

En fait, la vanne de réduction.

3150

Mme SYLVIE BIBEAU :

Pour partir de là, c'est le point A...

3155 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord.

Mme SYLVIE BIBEAU :

3160

... pour partir de là vers Gaz Métro, présentement, toutes les alternatives du choix ont été faites dans le tracé du plus court trajet.

3165

Donc moi, ma question, c'est à ce moment-là, quand on a choisi ce poste-là – Gazoduc TQM pourrait très bien répondre – est-ce que ça a été fait dans l'optique des divers paramètres qu'ils avaient mis à ce moment-là ou bien ça a été fait en fonction du plus court tracé?

LE PRÉSIDENT :

3170

Madame Pineau, est-ce que vous êtes en mesure de répondre?

Mme CATHERINE PINEAU :

3175

Le projet a reçu toutes les approbations du BAPE à l'époque et de toutes les autres instances, que ce soit l'Office national de l'énergie et toutes les autres instances réglementaires, mais je n'ai pas les détails. Mais ça a tout suivi son cours, et le choix de l'emplacement du raccordement pour le futur poste devait faire partie de ces documents-là. Mais ça, il faudrait les ressortir. Moi, je ne les ai pas avec moi, puis je n'ai pas le dossier avec moi non plus.

3180

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

En fait, ce qu'on veut comprendre, c'est quand à l'époque il y a eu la construction de ce qu'on appelle l'emplacement, le point A, le poste actuel, est-ce que ce poste-là servait à prévoir éventuellement un raccordement?

3185

Mme CATHERINE PINEAU :

3190

Le point de raccordement A a été conçu à l'époque pour justement desservir Gaz Métro parce que, la preuve, c'est qu'il n'y a aucune mise hors service qui est nécessaire sur le réseau de TQM, le raccordement va se faire sans mise hors service. Donc, ça avait été prévu lors de l'installation de cette valve-là.

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

3195

Donc, monsieur Doré, quand vous nous parliez dans l'étude d'impact tout à l'heure qu'il y a une gaine qui est déjà prévue, qui passe en dessous de l'autoroute, qui était en prévision d'un éventuel raccordement, c'est ça?

M. CLAUDE DORÉ :

3200

Quand TQM a fait son projet en 97, il fallait qu'il installe une vanne, il fallait qu'il y ait une vanne de sectionnement sur l'île de Montréal pour mesure de sécurité. Ça, il en fallait une. Maintenant, il fallait établir la meilleure position possible pour ça. Et elle a été choisie là dans le but de se raccorder au futur projet que nous vous présentons aujourd'hui et, par la même

3205

occasion, nous avons profité de la construction du tunnel sous l'autoroute 40 pour installer une gaine sachant que nous devons dans les années qui venaient proposer ce projet.

Oui, nous avons tenu compte, en 97, de ce projet.

3210

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

Donc, dans le besoin que vous avez de raccorder le réseau, dans un des éléments au niveau de la justification que vous nous avez donnée, est-ce que c'est le seul point de raccordement possible qui a été envisagé par Gaz Métro ou il y en avait ailleurs? Monsieur Veilleux.

3215

M. CLAUDE VEILLEUX :

Oui. En 97, lors des études sur PNGTS, l'exercice a été fait, comme monsieur Doré l'a mentionné, pour localiser le meilleur endroit. En 97, 98, il y a des éléments qu'on retrouve aujourd'hui sur le territoire qui n'étaient pas là. Par exemple, la construction du golf était en préparation; il y avait des quartiers résidentiels qui se développaient, etc.

3220

Ça fait que dans le cadre de la présente étude, c'est sûr qu'on a considéré ce point-là, mais on a fait l'exercice de vérifier s'il n'y en avait pas d'autres ailleurs qui étaient potentiellement meilleurs, et on revient toujours à ce point-là. Donc, il faut faire attention. Lorsqu'on parle de 97, on n'avait pas la même situation qu'on a actuellement au niveau du territoire. Le golf n'existait pas, le tunnel a été construit en 99, les services résidentiels se sont développés.

3225

Donc, comme je mentionnais, on a fait l'exercice de voir si, ailleurs sur le réseau de Gazoduc TQM, on n'avait pas un meilleur point de raccordement et ça nous conduit encore à cet endroit-là comme étant le meilleur point pour le projet qui nous concerne.

3230

Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :

3235

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3240

Merci.

Votre deuxième question, madame Bibeau.

Mme SYLVIE BIBEAU :

3245

Oui. Si on veut éviter l'autoroute et les résidences domiciliaires, est-il possible d'installer le raccordement à Lachenaie, d'où on aurait pu passer par la rivière des Prairies et prendre l'autre emprise d'Hydro qui est située au nord, qui va de Laval vers Gaz Métro?

3250

LE PRÉSIDENT :

Autrement dit, traverser à Rivière-des-Prairies?

Mme SYLVIE BIBEAU :

3255

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3260

Vous ne trouvez pas que les impacts environnementaux seraient beaucoup plus grands en traversant la rivière des Prairies?

Mme SYLVIE BIBEAU :

3265

Les mesures de mitigation sont peut-être mieux faites au niveau de la rivière des Prairies. Mais si on parle présentement éviter l'autoroute et les résidences domiciliaires, à cet endroit-là il n'y en a pas.

LE PRÉSIDENT :

3270

Monsieur Doré, avez-vous envisagé de vous raccorder au poste de Lachenaie?

M. CLAUDE DORÉ :

3275

Cette analyse a été faite, monsieur le président, et on se retrouve avec un tracé de beaucoup plus grande distance, avec deux rivières à traverser. Il faut le passer. Ce réseau-là, il va falloir qu'on le passe en quelque part. Donc, plus vous augmentez la distance, plus vous augmentez les impacts; c'est malheureusement un fait. Donc, nous avons privilégié un tracé de moindre impact et qui est le plus court.

3280

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame Bibeau.

3285 **Mme SYLVIE BIBEAU :**

Merci.

3290 **LE PRÉSIDENT :**

Nathalie Gagnon, s'il vous plaît. Avant de commencer, madame Gagnon, je vais dire aux gens que ce sera les deux derniers intervenants, donc madame Gagnon et par la suite monsieur Mercure. Je clos le registre pour ce soir, je ferme le registre. Allez-y, madame Gagnon.

3295 **Mme NATHALIE GAGNON :**

3300 Alors, je suis ici au nom des parcs-nature de la Ville de Montréal. Donc, ma question a trait à l'environnement. Monsieur Veilleux a fait mention que dans le tracé, les impacts sur l'environnement étaient mineurs. Il a fait mention des peupliers faux trembles.

Ma question, c'est: est-ce qu'il y avait d'autres aspects sensibles tant chez la flore que chez la faune?

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Veilleux.

3310 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

3315 Excusez-moi, j'aurais dû parler à monsieur Doré, mais je sais que c'est vous qui allez répondre.

M. CLAUDE VEILLEUX :

3320 Dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact, on a consulté plusieurs documentations au niveau des espèces à statut précaire, etc. Elles sont bien documentées dans l'étude d'impact.

3325 Nos inventaires au terrain ne nous ont pas permis de déterminer qu'il existait d'autres espèces à statut précaire sur le long du tracé dans une emprise qui est déjà en exploitation. Et tant qu'au réseau pour...

3330 Même pour le poste de livraison, il n'y a pas d'espèces particulières qui ont été trouvées. Et pour le reste, pour le réseau de Gaz Métro, on se situe à l'intérieur d'emprises de rue. Donc, ce n'est pas un secteur où on pourrait trouver des espèces à statut particulier.

LE PRÉSIDENT :

3335 Et dans le parc-nature, il n'y a rien de bien précis, qui ferait en sorte qu'il y aurait des impacts majeurs?

M. CLAUDE VEILLEUX :

3340 Le tracé qui est retenu ne passe pas à l'intérieur du parc-nature. Il y avait une variante au sud de l'autoroute 40 qui, elle, est à l'intérieur du parc-nature, mais cette variante-là n'a pas été retenue. Et lorsqu'on traverse du côté nord de l'autoroute 40, on est à l'extérieur également du parc-nature.

LE PRÉSIDENT :

3345 Madame Gagnon, votre deuxième question.

Mme NATHALIE GAGNON :

3350 Oui, mon deuxième volet ou ma deuxième question. Monsieur Veilleux a fait mention qu'il y avait quatre cours d'eau qui allaient être touchés par le tracé. J'aimerais savoir où ils sont situés, puis quelle est l'ampleur de ces cours d'eau là, et l'impact des travaux sur les cours d'eau et la faune y afférent.

LE PRÉSIDENT :

3355 Est-ce que vous avez une carte, monsieur Doré?

M. CLAUDE VEILLEUX :

3360 Ça, c'est des feuillets photomosaïque à l'échelle 1:5 000 environ, où on voit le tracé. Donc, le parc-nature est situé au sud, ici, avec le terrain de golf où il y a le champ de pratique. Et le bâtiment du Club House est dans ce secteur-ci.

3365 Donc, on traverse l'autoroute dans ce secteur-ci et on voit ici, dans la partie basse de la photo mosaïque, lorsqu'on a cette légende-là, on considère ça comme étant un fossé. Et lorsqu'on a une petite légende plutôt triangulée, c'est ce qu'on a déterminé comme étant des cours d'eau.

3370 Donc, on a quatre cours d'eau qui sont franchis. Donc, le premier se situe juste dans le secteur. Et en termes de dimension, on va juste les identifier où on traverse. Il y en a un ici, un

dans ce secteur-ci et puis les autres sont dans ce secteur-ci, là où il y a quand même des fossés de surface qui vont se jeter dans les cours d'eau existants et pour se diriger vers ce secteur-là.

3375 Donc, au niveau des impacts sur ces cours d'eau là, en les traversant en période d'étiage, et l'étiage étant la période où il y a le moins d'eau durant la saison dans le cours d'eau, en étant intermittents et à sec, il n'y a pas possibilité de propagation de sédiments. Donc, ça, c'est la principale mesure. Donc, on évite la propagation des sédiments.

3380 L'autre chose, c'est que même s'il y avait de l'eau, il existe des méthodes de traverser à sec, soit par barrage et pompage. Donc, on installe un barrage, par exemple si l'eau se dirige en direction nord, on installe un barrage et on installe une pompe pour maintenir l'écoulement du cours d'eau vers l'autre côté pendant qu'on fait les travaux dans ce secteur ici à sec, c'est-à-dire sans eau. L'impact se limite finalement, en étant à sec...

3385 Ce n'est pas un secteur non plus très propice pour la faune ichthyenne dans ce secteur-là, pour avoir visité le secteur. Et les biologistes, leurs recommandations, c'est que ce n'est pas un milieu propice à ça. Donc, en étant à sec, les poissons, il n'y en aura pas tellement.

3390 L'autre chose, c'est au niveau de la végétation surtout. Donc, on va endommager la végétation sur la largeur de l'excavation de la tranchée, qui peut représenter peut-être 5, 6 mètres, grosso modo. Et lorsqu'on va faire la remise en état, à ce moment-là, il va y avoir un ensemencement de fait et une stabilisation pour permettre à la végétation de reprendre sa place et de stabiliser les talus des cours d'eau.

3395

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez fait un inventaire de ces cours d'eau là?

3400

M. CLAUDE VEILLEUX :

Ces cours d'eau là, lorsqu'on a fait l'inventaire, ils étaient à sec. Donc, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas d'eau dedans.

3405

LE PRÉSIDENT :

Aucun des cours d'eau?

3410

M. CLAUDE VEILLEUX :

Bien, au moment où on est allés, il n'y en avait pas. Mais au printemps, au mois de mai, lorsqu'on est allés cette année, oui, il y avait de l'eau. Sur quatre, il y en avait deux qui avaient de l'eau seulement au début du printemps.

3415 Donc, si on se reporte au mois de juin, au mois de juillet, c'est sûr que s'il arrive une pluie énorme durant l'été, oui, il va avoir de l'eau dedans. Mais la plupart du temps, je vous dirais que ce sont des cours d'eau intermittents, qui deviennent à sec durant la période de l'été où il y a moins de précipitation.

3420 **Mme NATHALIE GAGNON :**

 Donc, si je comprends bien, monsieur le président, après le tracé et les travaux qui auront lieu, les cours d'eau ne seront pas asséchés en permanence.

3425 **LE PRÉSIDENT :**

 En fait, non, ils ne seront pas séchés en permanence, mais monsieur Veilleux vient de nous dire que ces cours d'eau là sont, règle générale, en tout cas durant l'été et durant la période estivale, ils sont à sec. Donc, probablement que les travaux devraient se faire au printemps, si je ne me trompe pas.

3430 À ce moment-là, au printemps, on peut supposer qu'il y aurait de l'eau. Et donc, à ce moment-là, vous allez utiliser une méthode qui va faire en sorte que l'eau va être repompée. C'est ça?

3435 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

 Exact.

3440 **Mme SYLVIE GIRARD, commissaire :**

 Juste pour comprendre, après, durant la période d'exploitation, le niveau, la hauteur de l'enfouissement ne fera pas de barrière? Il va être plus profond, autrement dit, que les ruisseaux actuels?

3445 **M. CLAUDE VEILLEUX :**

 Exact. C'est que le pipeline, lorsqu'on parle de cours d'eau, est installé à 1.5 mètre sous le fond existant des cours d'eau. Donc, lorsqu'on fait les travaux, on excave le cours d'eau et, par la suite, on redonne le profil actuel du cours d'eau en procédant à un ensemenement. Donc, il n'y a aucune obstruction après les travaux au niveau de l'écoulement.

3450 **LE PRÉSIDENT :**

3455 Est-ce que ces cours d'eau là, ce sont des cours d'eau qui sont verbalisés?

M. CLAUDE VEILLEUX :

3460 D'après l'information qu'on a, non, ce n'est pas des cours d'eau verbalisés dits municipaux.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3465 Merci, madame Gagnon.

Mme NATHALIE GAGNON :

Oui, merci.

3470

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Mercure, s'il vous plaît.

3475

M. PIERRE MERCURE :

3480 Monsieur le président, en 1994, il y a eu une audience publique sur un projet de centrale de cogénération d'énergie à Montréal-Est. Ce projet n'a pas été retenu. Mais en 97, dans le rapport 121 du BAPE sur le projet de gazoduc entre Lachenaie et le réseau PNGTS, il est écrit que:

3485 *«Le promoteur, en l'occurrence Gaz Métro et TQM, a rappelé la possibilité de l'implantation d'une usine de cogénération, le Centre énergétique de Montréal-Est, qui fournirait de l'électricité au réseau d'Hydro-Québec. Selon Gazoduc TQM, seul un nouveau point d'entrée du gaz permettrait sa réalisation.»*

Dans le projet actuel, monsieur le président, est-ce qu'on prévoit une expansion ou est-il prévu l'implantation d'une usine de cogénération à court ou à moyen terme?

3490

LE PRÉSIDENT :

3495 Monsieur Doré, est-ce que vous pourriez répondre à ça et, en même temps, peut-être nous faire part de la situation actuelle en termes d'utilisation du gaz naturel sur l'île de Montréal avec vos différentes clientèles. Et est-ce qu'il y a des projets éventuels d'usines que vous pourriez desservir.

M. CLAUDE DORÉ :

3500 Pour répondre à votre question, je vais demander la présentation. C'est bien votre désir?

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais la première question que je veux une réponse, est-ce qu'il y a un projet d'implantation d'usine de cogénération qui serait desservie par Gaz Métro?

3505

M. CLAUDE DORÉ :

Nous avons entendu parler comme tout le monde d'un projet possible en 94, mais nous n'avons pas réentendu parler de ce projet depuis. C'est hors de nos mains.

3510

Pour répondre à votre question d'une façon plus générale, nous allons vous décrire la situation actuelle de desserte du réseau métropolitain à l'aide de trois affiches. La première reprend une affiche que j'ai préparée dans la présentation générale et qui donne les différents points. En période de pointe, Gaz Métro dessert une clientèle qui, en période de pointe, c'est-à-dire...

3515

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Doré, quand vous parlez de Gaz Métro, c'est bien toutes les conduites en orange. C'est ça?

3520

M. CLAUDE DORÉ :

Oui, monsieur le président.

3525

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

3530

M. CLAUDE DORÉ :

Je vais les entourer.

LE PRÉSIDENT :

3535

Le vert en bas, c'est qui ça?

M. CLAUDE DORÉ :

3540

Le vert en bas, c'est également Gaz Métro à une pression inférieure. C'est un réseau classe 1 000 kPa qui dessert le centre-ville. D'accord?

LE PRÉSIDENT :

3545 D'accord. Je vous remercie.

M. CLAUDE DORÉ :

3550 Le reste est un réseau qui opère à 2 400 kPa, qui est ici. Donc, en période de pointe, ce qui est l'hiver par temps très froid, beaucoup de nos clients se servent du gaz pour le chauffage. Donc, le réseau doit répondre à une demande de 675 000 mètres cubes/heure. Présentement, ce besoin est desservi par trois sources: la conduite sous le pont à 97 000; le poste de Pontbriand, qui est le poste majeur, à 429 000; et le poste de Senneville à 149 000. Donc, c'est la façon que, hydrauliquement, les volumes se répartissent. Ça, c'est la situation actuelle avec la
3555 conduite du pont Jacques-Cartier.

Nous passons à la prochaine. Actuellement, le réseau possède une capacité résiduelle de 15 000 mètres cubes/heure. Vous vous rappelez que le chiffre, ici, c'est 675 000/heure. On parle d'une capacité résiduelle de l'ordre de 3 %, ce qui est très faible.

3560

Qu'est-ce que ça peut servir à alimenter, 15 000 mètres cubes/heure? Voici ce que ça peut servir à alimenter. Ça peut servir à alimenter une nouvelle grande industrie, très grande industrie. Ça peut servir à alimenter 1 400 nouveaux commerces. Ça peut servir à alimenter 10 700 nouvelles résidences. Donc, la clientèle de Gaz Métro, comme on va voir dans l'acétate
3565 suivante, c'est un mixte de tout ce type de clientèle.

On va passer à la prochaine. Le titre, c'est *Enlèvement de la conduite du pont Jacques-Cartier sans le projet de Montréal-Est*. Quels seraient les impacts d'enlever la conduite mais de ne pas se raccorder à Montréal-Est?

3570

Donc, la zone hachurée noire, on a ici la zone qui serait touchée, impactée. Donc, les clients qui sont situés à l'intérieur de cette zone-là n'auraient pas les pressions suffisantes pour bien desservir tous les volumes qui sont requis en période de pointe. Donc, on parle que 27 271 clients seraient impactés, qui se répartissent entre résidentiel, commercial et industriel.

3575

On voit que la grande majorité du nombre de clients, ce sont des clients résidentiels. Et pour ramener tout ça sur notre réseau total, qui est le réseau de l'île de Montréal et le réseau de l'île de Laval, on parle d'un nombre total de clients de 113 000, avec la plus forte composante en clients résidentiels.

3580

Donc, c'est le portrait de la clientèle de Gaz Métro et de sa consommation en période de pointe.

LE PRÉSIDENT :

3585

Monsieur Doré, est-ce qu'au niveau des industries potentiellement qui pourraient s'installer dans la partie Montréal-Est, est-ce que vous avez des demandes à l'heure actuelle qui feraient en sorte que vous devriez les alimenter?

3590

M. CLAUDE DORÉ :

Présentement, le réseau répond complètement, même en période de pointe, à toute la demande des clients.

3595

LE PRÉSIDENT :

Mais vous n'avez pas de nouvelles demandes d'industries qui voudraient recevoir du gaz naturel?

3600

M. CLAUDE DORÉ :

On n'a pas de clients qui nous ont dit: «On veut négocier des contrats fermes», non. On n'en a pas. Présentement, on n'a pas de clients qui nous ont fait part que: «À une date fixe, je veux tant de mille mètres cubes/heure».

3605

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, bon, votre résiduel est de 15 000 mètres cubes actuel. Avec l'implantation du nouveau réseau ou de la nouvelle conduite, ça porterait votre résiduel à combien?

3610

M. CLAUDE DORÉ :

Le résiduel serait très élevé. On parle de quelques centaines de milliers de mètres cubes/heure. C'est évident que l'endroit où nous positionnons ce projet, nous renforçons le réseau parce que nous réalimentons à contresens. Donc, nous augmentons grandement la capacité de ce réseau-là.

3615

Je vous rappellerai que le réseau métropolitain s'est développé à travers les ans. Comme je vous disais, Senneville a été construit en 58. Déjà, en 82, nous devons construire Boisbriand parce que la demande augmentait. Et maintenant nous arrivons à saturation. Donc, c'est un processus constamment de densification de clientèle parce que, de plus en plus, nous visons tout type de clientèle, autant résidentiel, commercial qu'industriel. Donc, c'est tout type de client.

3620

Depuis quelques années, nos efforts portent énormément sur le résidentiel. Nous branchons environ 6 000 clients résidentiels dans notre franchise par année. Donc, c'est un effort tous azimuts.

3625

LE PRÉSIDENT :

3630 Parfait, merci.
Monsieur Mercure.

M. PIERRE MERCURE :

3635 On a répondu à ma question. Il n'y a aucun projet de cogénération de prévu grâce à ce raccordement-là.

LE PRÉSIDENT :

3640 Monsieur Doré de Gaz Métro nous indique qu'eux n'ont pas de demande dans leur carnet de commandes. Ils n'ont rien relativement à un futur projet de cogénération. Merci, monsieur Mercure.

3645 Je vous remercie tous et on se revoit demain après-midi, à 14 h, pour la séance. Bonne fin de soirée.

3650 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ:

3655 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.